



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Rapport d'enquêtes de la protection des végétaux pour 2024-2025



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Santé, 2025.

N° de catalogue : A101-11F-PDF

ISSN : 2563-027X

Also available in English.

Canada

Rapport d'enquêtes de la protection des végétaux pour 2024-2025

ISSN : 2563-027X

Chaque année, nous effectuons des enquêtes pour supporter la protection des végétaux au Canada.

Notre programme de surveillance phytosanitaire supporte la protection des végétaux par la détection de nouveaux ravageurs et par la surveillance des populations des ravageurs déjà établis, ce qui permet des décisions réglementaires éclairées. Les données de surveillance amassées par les activités de piégeage, les inspections visuelles et les échantillonnages contribuent au développement des politiques et supportent les négociations sur les échanges commerciaux internationaux. Les activités de surveillance phytosanitaire permettent également au Canada de rencontrer les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (en anglais seulement).

Les résultats de ces enquêtes sont recueillis entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025.

Résultats d'enquêtes

- Ravageurs forestiers
 - Agrile du frêne
 - Puceron lanigère de la pruche
 - Flétrissement du chêne
 - Longicorne brun de l'épinette
 - Spongieuse et spongieuse asiatique
 - Insectes exotiques envahissants des forêts
 - Longicorne asiatique
 - Cochenille du pin rouge
 - Dendroctone méridional du pin
- Ravageurs en horticulture
 - Encre des chênes rouges
 - Scarabée japonais
 - Virus de la sharka
 - Mouche du bleuet
 - Mouche de la pomme
 - Moisissure bleue du tabac
 - Tordeuse orientale du pêcher
 - Pyrâle du buis
 - *Phytophthora abietivora*

- Plantes envahissantes
 - Microstégie en osier
 - Installations de manutention des semences et du grain
 - Kudzu
 - Eriochloé velue
 - Égiloïpe cylindrique
- Ravageurs de la pomme de terre
 - Galle verruqueuse
 - Nématodes à kyste de la pomme de terre
- Autres ravageurs sous surveillance
 - Fulgore tacheté
 - Trogoderme du grain
- À propos de nous
 - Signalement du public
 - Supporter l'innovation et la collaboration
 - Communiquez avec nous

Ravageurs forestiers

Agrile du frêne

L'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) a été détecté pour la première fois au Canada à Windsor, en Ontario, en juillet 2002. Depuis cette détection, le ravageur a été découvert à certains endroits de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, et de la Nouvelle-Écosse, ainsi qu'à Winnipeg (Manitoba) et à Vancouver et Burnaby (Colombie-Britannique). L'objectif premier de cette enquête est de déterminer si l'agrile du frêne est présent dans des régions où il est considéré être absent, dans le but d'obtenir des informations permettant de supporter les décisions réglementaires.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle et pièges

Deux stratégies principales pour la détection de l'agrile du frêne sont employées au Canada :

- l'inspection visuelle des arbres
- le piégeage au moyen de pièges verts en forme de prisme appâtés avec des attractifs

De plus, un échantillonnage ciblé de branches a été effectué dans les nouvelles zones infestées de la Colombie-Britannique. Cette méthode améliore nos capacités à détecter de façon précoce les arbres nouvellement infestés qui ne montrent pas encore de signes d'infestation.

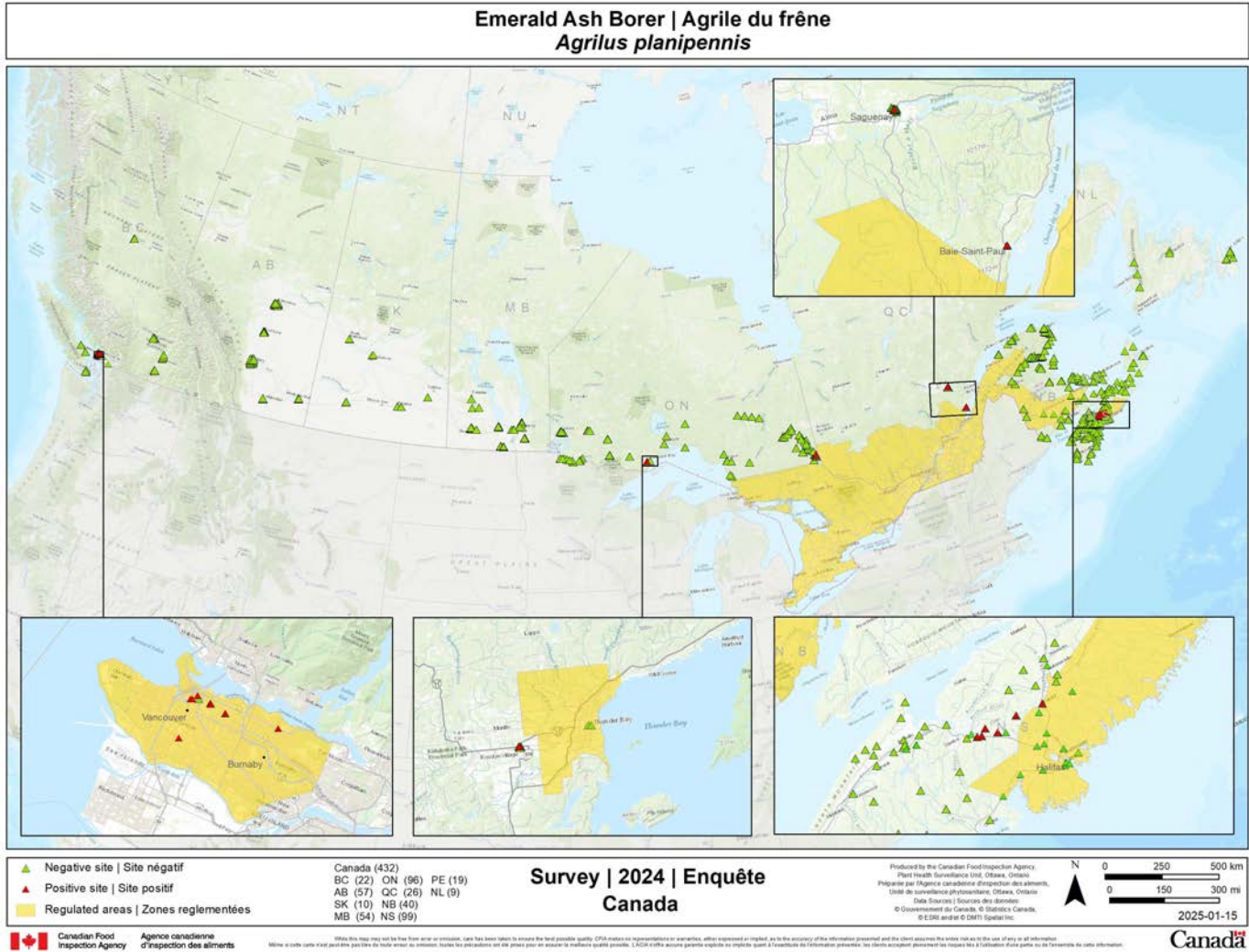
Les sites ciblés comprennent les zones présentant un dépérissement à grande échelle des frênes et des sites à haut risque où une introduction du ravageur à la suite d'activités humaines est la plus probable, comme les terrains de camping, revendeurs de bois de chauffage, haltes routières le long des principaux corridors de transport, zones urbaines où du matériel hôte a récemment été planté, scieries, et destinations de vacances. Des pièges ont aussi été installés dans des centres urbains dont les sites ont été sélectionnés en suivant un quadrillage.

▼ Résultats de 432 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	22	Détection à Vancouver : Suite à l'interception d'un agrile adulte en 2023, des activités de surveillance ont détecté 19 arbres infestés (quatre d'entre eux ont été détectés par la ville de Vancouver). Onze de ces arbres ont été détectés par l'échantillonnage de branches et 8 l'ont été par inspection visuelle. Un total de 120 frênes ont été échantillonnés, ce qui correspond à environ 10% de la population de frêne à Vancouver. Burnaby : Un arbre infesté a été trouvé par l'échantillonnage de branches. Un total de 95 frênes ont été échantillonnés, ce qui représente 10 % du total des frênes de la municipalité.
Alberta	57	Aucune détection
Saskatchewan	10	Aucune détection
Manitoba	54	Aucune détection en dehors de la zone réglementée.
Ontario	96	Détections du ravageur dans le district de Timiskaming, juste à l'ouest de la zone réglementée au Québec, et à Oliver Paipoonge juste à l'extérieur de la zone réglementée de Thunder Bay.
Québec	26	Détections dans les municipalités régionales de comtés de Saguenay et de Charlevoix
Nouveau-Brunswick	40	Aucune détection
Nouvelle-Écosse	99	Détections dans le comté de Hants.

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Île-du-Prince-Édouard	19	Aucune détection
Terre-Neuve-et-Labrador	9	Aucune détection
Canada	432	Les collaborateurs ont mené des activités de surveillance à plus de 470 sites. Les zones réglementées seront mises à jour pour refléter les nouvelles détections.

▼ Carte des résultats



La carte montre les 432 endroits surveillés pour l'agrile du frêne en 2024, couvrant toutes les provinces canadiennes. Les zones réglementées pour l'agrile du frêne apparaissent en jaune sur la carte et couvrent certaines parties du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, du Québec,

de l'Ontario, ainsi que la ville de Winnipeg (Manitoba), Vancouver et Burnaby (Colombie-Britannique).

Un total de 417 sites négatifs sont montrés par des triangles verts sur l'ensemble du territoire couvert. Quinze triangles rouges indiquent les sites positifs où le ravageur a été détecté en dehors des zones réglementées à Vancouver et Burnaby (Colombie-Britannique), dans le district de Timiskaming (Ontario), dans Charlevoix et au Saguenay (Québec), et dans le comté de Hants (Nouvelle-Écosse).

Puceron lanigère de la pruche

Le puceron lanigère de la pruche (*Adelges tsugae*), est un ravageur indigène de l'Inde, du Japon, de Taïwan et de la Chine qui s'attaque aux espèces de pruches (*Tsuga* spp.) sensibles. Sa présence en Amérique du Nord a été signalée pour la première fois en 1919, en Colombie-Britannique et est rapportée dans les États de l'Alaska, de Washington, de l'Oregon et de la Californie. Il été observé pour la première fois dans l'est des États-Unis en 1951. Depuis ce temps, il s'est dispersé et est maintenant présent dans 21 États où il a provoqué une importante mortalité aux pruches du Canada (*T. canadensis*) et aux pruches de la Caroline (*T. caroliniana*). Le puceron lanigère de la pruche menace la survie de ces deux espèces à plusieurs endroits. Au Canada, il a été détecté dans la portion ouest de la Nouvelle-Écosse et dans le sud de l'Ontario.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle

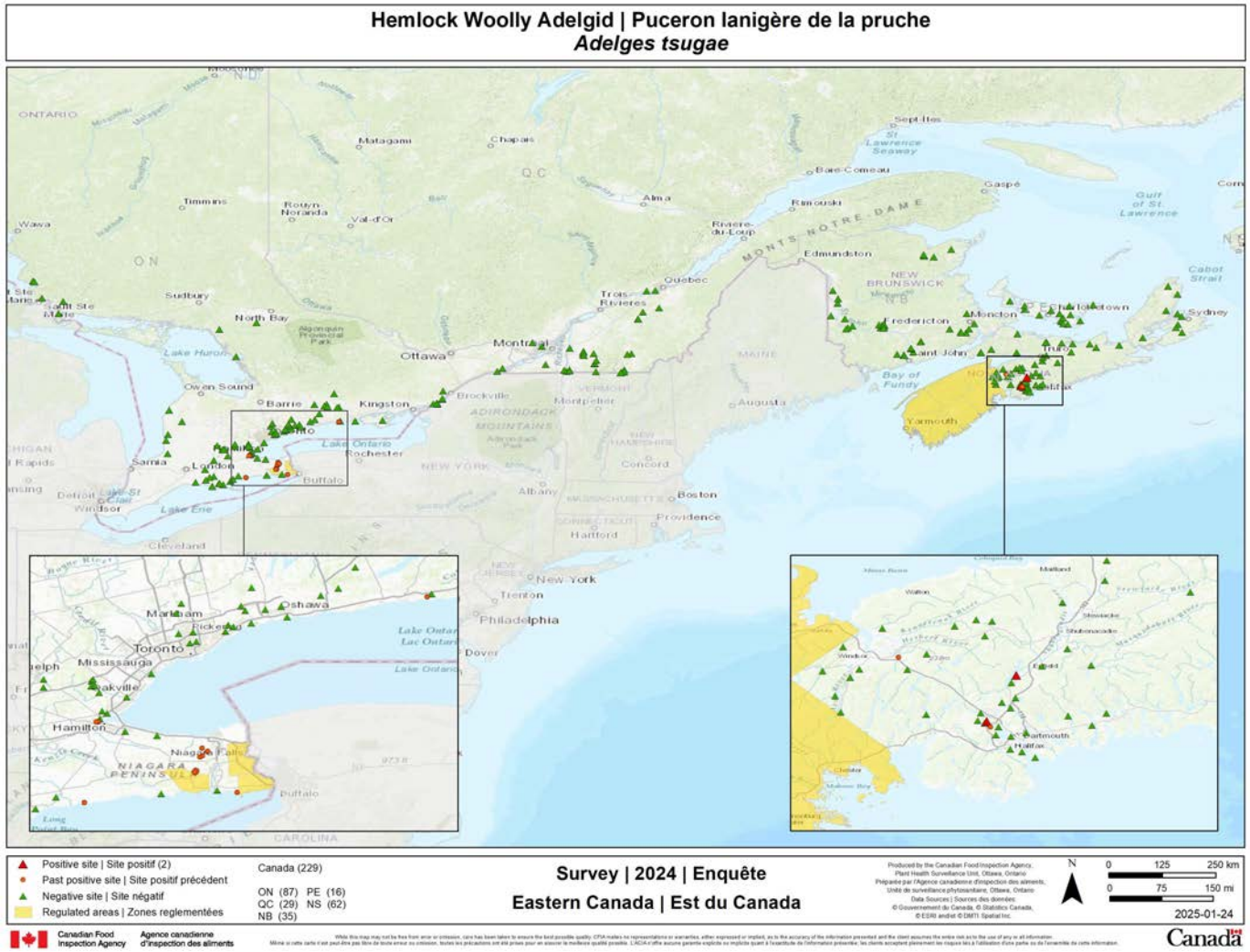
Cette enquête, menée entre novembre et juin, repose sur une inspection visuelle des pruches axée sur la recherche des signes et des symptômes d'une attaque par le ravageur. Comme la dispersion du puceron lanigère de la pruche est généralement assurée par des facteurs naturels (vent, eau, oiseaux et petits mammifères) et par du matériel de pépinière infesté, les sites ciblés incluaient des pépinières, des parcs urbains, des espaces verts, des peuplements de pruches, situés à moins de 100 km de la frontière canado-américaine et des comtés infestés au Canada, ainsi que celles situées le long de routes migratoires des oiseaux.

▼ Résultats de 229 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Ontario	87	Aucune détection additionnelle
Québec	29	Aucune détection

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Nouveau-Brunswick	35	Aucune détection
Nouvelle-Écosse	62	Détection dans la municipalité régionale d'Halifax.
Île-du-Prince-Édouard	16	Aucune détection
Canada	229	Les collaborateurs ont mené des activités de surveillance à plus de 130 sites. Les zones réglementées seront mises à jour pour refléter les nouvelles détections.

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour le puceron lanigère de la pruche en 2024, couvrant les provinces de l'est du Canada : Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. Les zones réglementées pour ce ravageur apparaissent en jaune et couvrent la péninsule du Niagara et la partie ouest de la Nouvelle-Écosse.

Sur la carte, 212 sites négatifs sont illustrés par des triangles verts couvrant l'ensemble de la zone surveillée. Deux triangles rouges indiquent les sites positifs où le ravageur a été détecté en dehors de la zone réglementée dans la municipalité régionale d'Halifax en Nouvelle-Écosse. La carte montre également 15 cercles rouges indiquant les détections précédentes en Ontario et en Nouvelle-Écosse, à l'extérieur des zones réglementées actuelles.

Flétrissement du chêne

Le flétrissement du chêne (*Bretziella fagacearum*) est une infection vasculaire causée par le champignon *Bretziella fagacearum* et qui peut tuer les arbres infectés en une seule saison. Reconnu pour la première fois comme une importante maladie forestière en 1944, au Wisconsin, le flétrissement du chêne sévit aujourd'hui dans 24 États américains. En 2023, le flétrissement du chêne a été confirmé au Canada pour la première fois à trois endroits en Ontario. La maladie se propage d'arbres infectés à des arbres sains par greffage des racines et par des scolytes du chêne et des nitidules. Toutes les espèces de chênes sont vulnérables mais les chênes rouges sont plus souvent infectés et peuvent mourir assez rapidement. L'objectif principal de cette enquête est la détection de façon précoce de cette maladie dans les régions où elle n'est pas tenue pour présente.



Afficher tout

Réduire tout

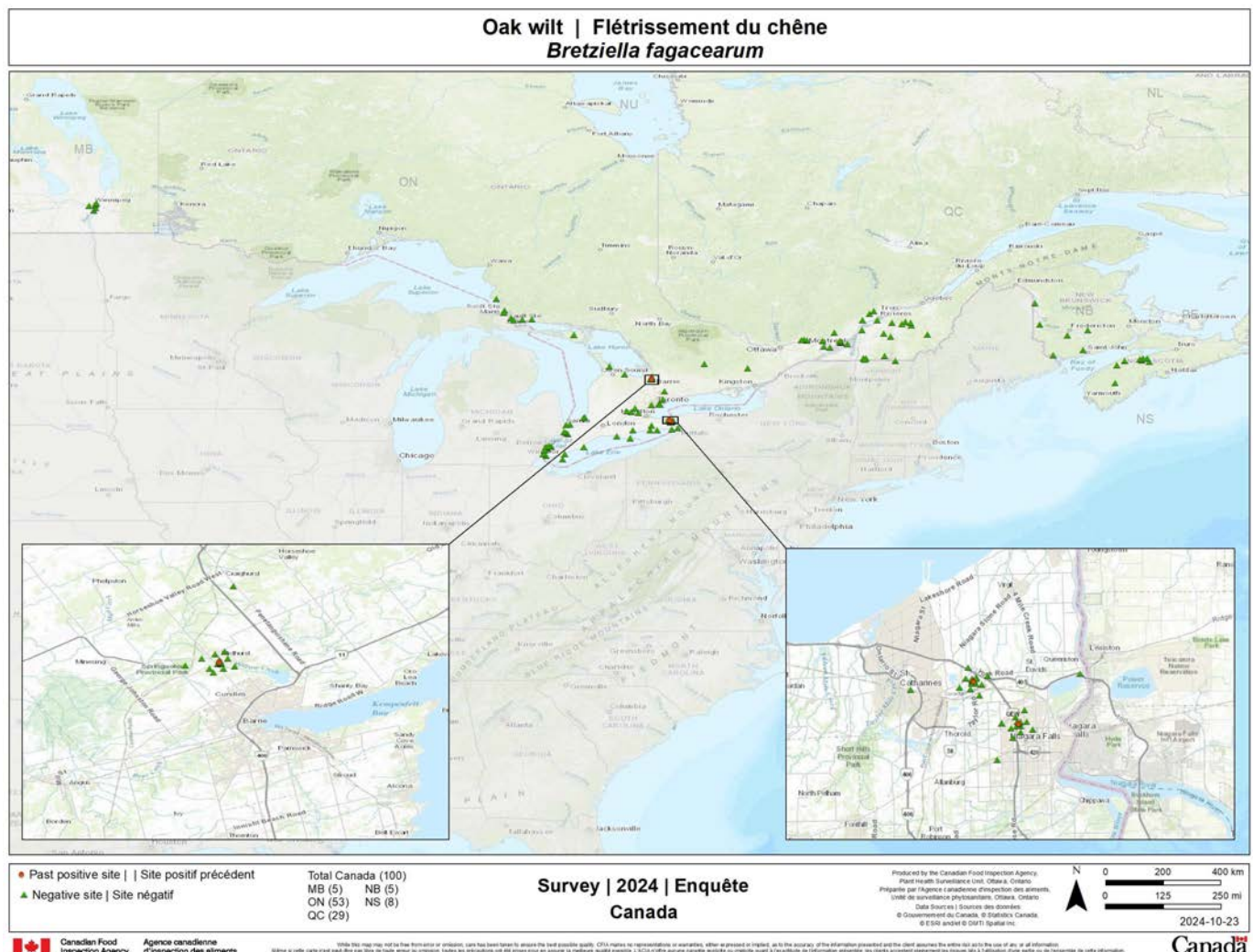
▼ Méthode : inspection visuelle

Cette enquête consiste en une inspection visuelle des arbres hôtes afin de déceler les signes et les symptômes du flétrissement du chêne. L'enquête est conduite en choisissant des sites où le flétrissement du chêne aurait pu être introduit via le déplacement de marchandises infestées en provenance des zones où la maladie est présente. Un accent est placé sur les terrains de camping dans lesquels des bûches de chêne provenant de sites infectés pourraient avoir été transportées, les usines et scieries qui importent des billes de chêne, les sites d'élimination et zones où des événements météorologiques récents peuvent avoir endommagé des branches/arbres.

▼ Résultats de 100 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Manitoba	5	Aucune détection
Ontario	53	Aucune détection additionnelle
Quebec	29	Aucune détection
Nouveau-Brunswick	5	Aucune détection
Nouvelle-Écosse	8	Aucune détection
Canada	100	Le flétrissement du chêne n'a pas été détecté en 2024. L'ACIA a reçu plus de 100 signalements du public, suivies de visites sur le terrain lorsque cela est jugé nécessaire, au sujet de ce ravageur.

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour le flétrissement du chêne en 2024, couvrant les provinces du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Sur la carte, 100 sites négatifs sont illustrés par des triangles verts couvrant la zone surveillée et 3 cercles rouges montrent les sites positifs précédents de 2023 pour la maladie en Ontario: municipalités de Niagara Falls et de Niagara-on-the-Lake, et canton de Springwater.

Longicorne brun de l'épinette

Le longicorne brun de l'épinette (*Tetropium fuscum*), est un insecte xylophage introduit originaire du nord et du centre de l'Europe et du Japon qui, dans son aire d'origine, attaque les conifères stressés ou affaiblis, en particulier l'épinette de Norvège (*Picea abies*). En 1999, le ravageur a été détecté dans le parc Point Pleasant, à Halifax, en Nouvelle-Écosse et qu'il y était présent depuis au moins 1990. En 2024, il a été détecté au Québec, dans la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan. Ce



ravageur est considéré comme un ravageur justiciable de quarantaine au Canada et est réglementé en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux* par l'ACIA. L'ensemble de la province de la Nouvelle-Écosse est réglementée pour ce ravageur.

Afficher toutRéduire tout

▼ Méthode : pièges

Cette enquête est menée à l'aide de pièges à ailettes contenant des leurres à phéromone. Les pièges ont été installés dans deux types de sites :

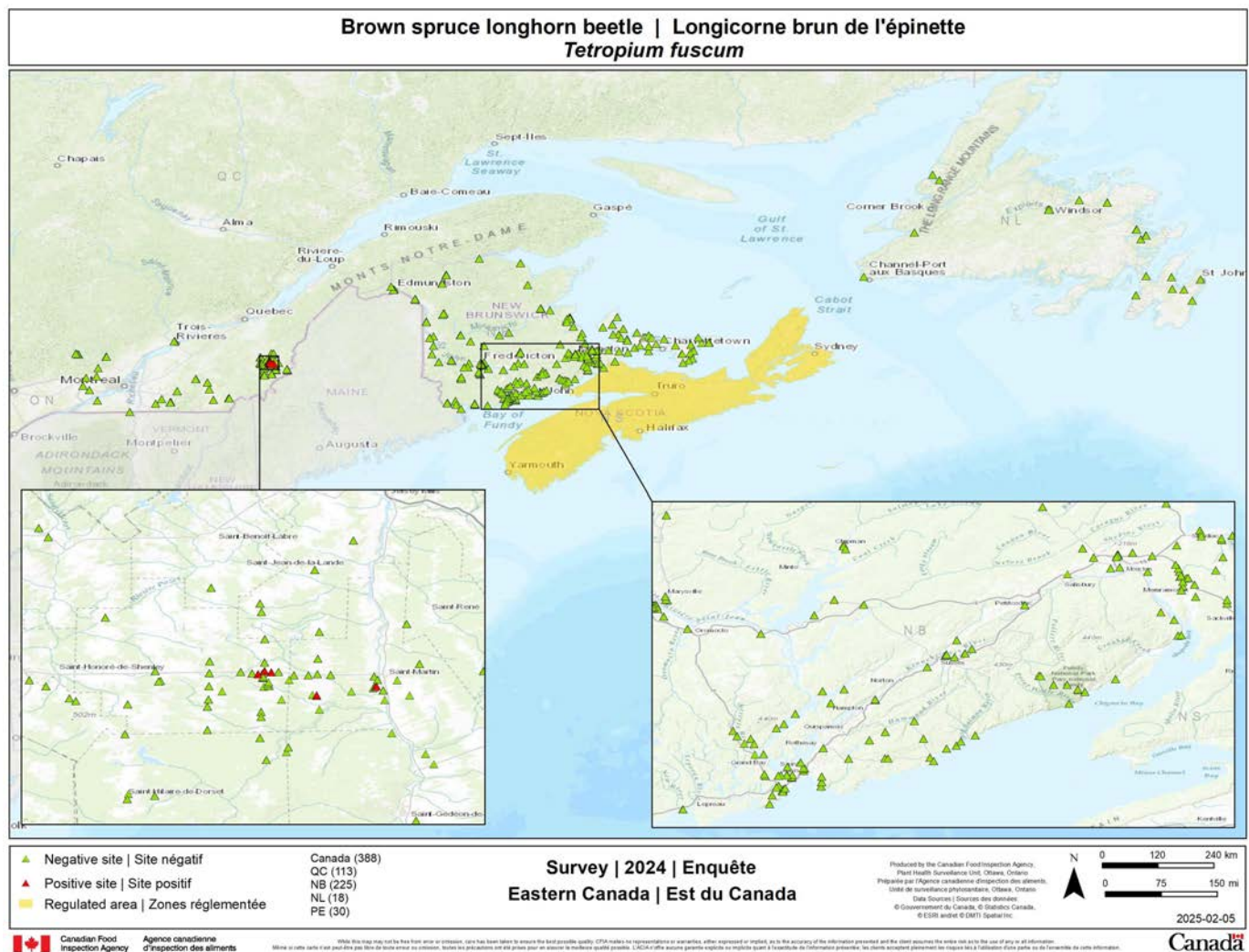
- sites prioritaires comme les scieries, les usines de pâte, les terrains de camping et les ports
- les zones boisées.

Cette enquête est menée dans les provinces de l'est du Canada afin de prévenir la propagation du ravageur à partir des régions infestées.

▼ Résultats de 388 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Québec	113	Le ravageur a été détecté dans la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan. Les collaborateurs ont surveillé 17 sites additionnels au Québec.
Nouveau-Brunswick	227	Aucune détection
Île-du-Prince-Édouard	30	Aucune détection
Terre-Neuve-et-Labrador	18	Aucune détection
Canada	388	Une surveillance additionnelle sera effectuée en 2025 afin de supporter les décisions réglementaires et les mesures de contrôle.

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour le longicorne brun de l'épinette en 2024, couvrant les provinces de l'est du Canada : Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. La zone réglementée pour ce ravageur apparaît en jaune et couvre l'ensemble de la Nouvelle-Écosse.

Sur la carte, 383 sites négatifs sont illustrés par des triangles verts couvrant l'ensemble de zone surveillée. Cinq triangles rouges indiquent les sites positifs au Québec, dans la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

Spongieuse et spongieuse asiatique

La spongieuse (*Lymantria dispar dispar*) est établie en Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Des enquêtes annuelles de dépistage sont menées dans les zones non réglementées du Canada à l'aide de pièges attractifs aux phéromones. Des enquêtes sont également effectuées afin de vérifier si l'insecte est encore présent dans les régions où des programmes d'éradication ont été entrepris.



La complexe de la spongieuse volante (*Lymantria dispar asiatica*, *L. dispar japonica*, *L. albescens*, *L. postalba* et *L. umbrosa*), quant à elle, été introduite à plusieurs reprises en Amérique du Nord, mais la mise en place de mesures d'éradication y a chaque fois empêché son établissement. La présente enquête est menée conformément aux dispositions de D-95-03 : Politique phytosanitaire visant les navires marins arrivant au Canada en provenance de régions réglementées à l'égard du complexe de la spongieuse volante. Aux fins de l'application de la loi, le *Lymantria dispar* est considéré comme une sous-espèce du complexe de la spongieuse volante chez qui les femelles sont capables de soutenir un vol dirigé soutenu. Chez la spongieuse européenne, les femelles sont incapables de voler.

Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : pièges

Le piégeage est effectué à l'aide de pièges collants appâtés avec des phéromones. Deux types de piégeages sont effectués en fonction des régions où le piégeage est déployé :

- piégeage de détection pour les régions où la spongieuse n'est pas considérée comme étant établie
- piégeage de délimitation afin de déterminer l'étendue de la population de spongieuse dans les régions où sa présence a été confirmée.

Ces deux types de piégeage utilisent des densités de pièges différentes. Les sites choisis sont ceux présentant un risque élevé d'introduction du ravageur comme les ports, les cours d'entreposage de conteneurs, les terminaux intermodaux, les zones industrielles, destinations touristiques, terrains de camping et parcs, certains corridors de transport, etc.

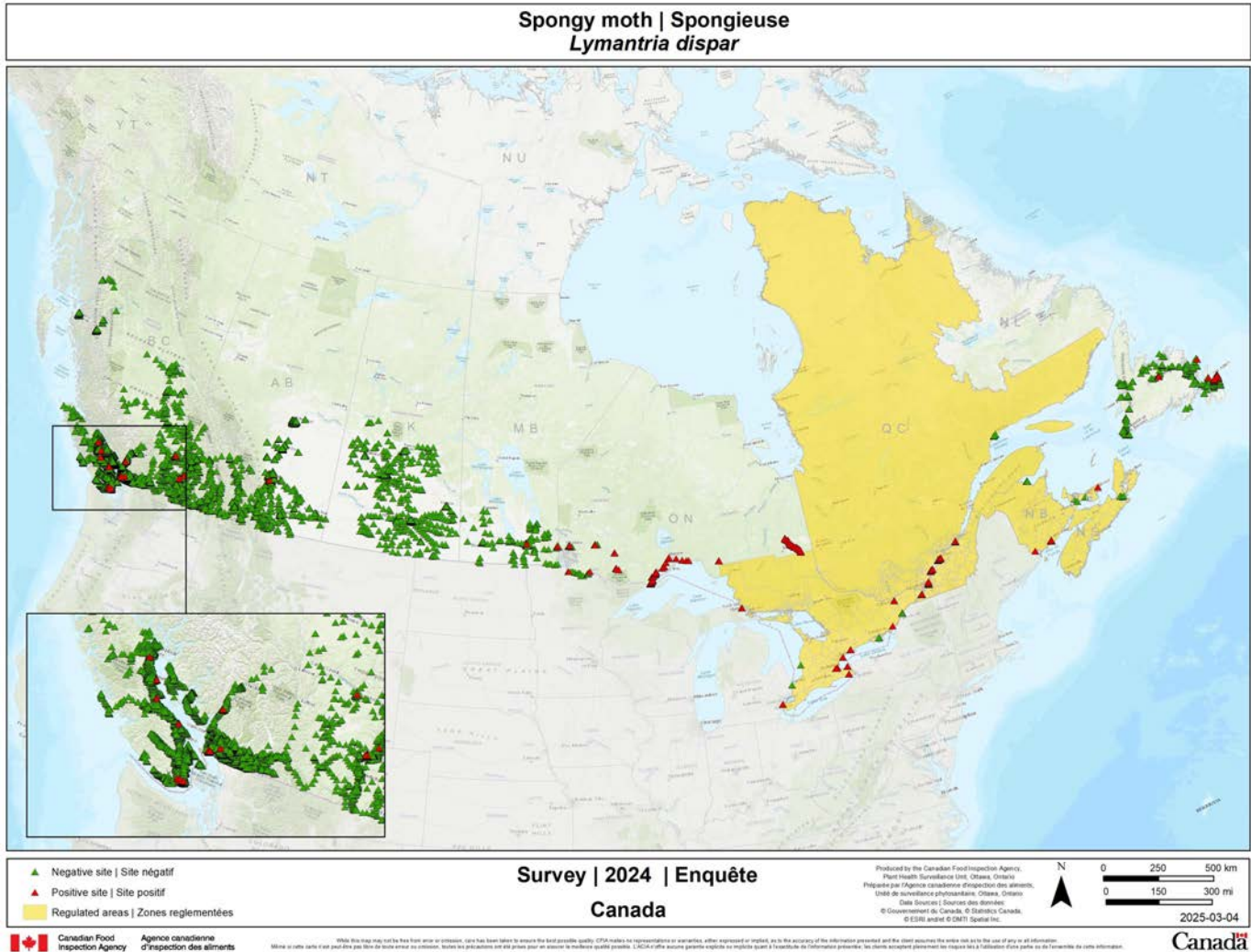
▼ Résultats de 10 603 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	8 020	Un adulte de la spongieuse asiatique a été intercepté à Tsawwassen. Belmont Park (1 adulte) Campbell River (6) Comox (1) Delta (2) Kamloops (1) Lake Country (1) Langford (2) Nanaimo (2) Bowser (3) Squamish (2) Surrey (2) Tsawwassen (12) Victoria (1) View Royal (4) Westbank (6)
Alberta	871	Calgary (1)
Saskatchewan	657	Aucune détection
Manitoba	409	West Hawk Lake (1) Winnipeg (1)

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Ontario	210	Atikokan (10) Black River-Matheson (145) Cochrane District (48) Dorion (27) Dryden (1) Gurney (17) Ignace (1) Iroquois Falls (20) Kenora (5) Neebing (218) Nipigon (26) Pass Lake (16) Pearl (15) Pigeon River (29) Rainy River District (5) Red Rock (13) Schreiber (19) Terrace Bay (21) Thunder Bay District (1724) White River (4)
Québec	32	
Nouveau-Brunswick	10	
Nouvelle-Écosse	5	
Île-du-Prince-Édouard	4	
Terre-Neuve-et-Labrador	402	Conception Bay South (30) Elliston (1) Goulds (1) Harbour Grace (2) Grand Falls-Windsor (6) Mount Pearl (1) St. John's (12)

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Canada	10 603	Un adulte de la spongieuse asiatique a été intercepté à Tsawwassen, en Colombie-Britannique. Tous les autres pièges sont négatifs, y compris ceux déployés dans les zones réglementées pour la spongieuse (ON, QC, NB, NE et PE). Les collaborateurs ont mené des activités de surveillance à plus de 900 sites pour la spongieuse.

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour la spongieuse en 2024, couvrant toutes les provinces canadiennes. Les zones réglementées pour ce ravageur apparaissent en jaune et couvrent l'ensemble des provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-

Prince-Édouard ainsi qu'une partie de la province de l'Ontario.

La carte montre 10 603 sites illustrés par des triangles verts et rouges couvrant l'ensemble du territoire surveillé. Des triangles rouges indiquent les 321 sites positifs où la spongieuse a été détectée, soit dans toutes les provinces excepté la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse.

Insectes exotiques envahissants des forêts

L'enquête sur les insectes exotiques envahissants des forêts visent à détecter un large éventail de coléoptères perceurs du bois et de scolytes. Cette enquête cible les secteurs urbains où le risque d'introduction d'insectes exotiques envahissants dans des matériaux d'emballage ou d'arrimage en bois infestés provenant de l'extérieur est le plus grand. Cette enquête a surtout pour but de détecter les nouveaux cas d'introduction d'insectes non indigènes jusqu'ici inconnus au Canada. En plus d'agir comme un système d'avertissement précoce pour les ravageurs potentiellement envahissants, cette enquête fournit des données utiles sur la diversité canadienne des populations d'insectes.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : pièges

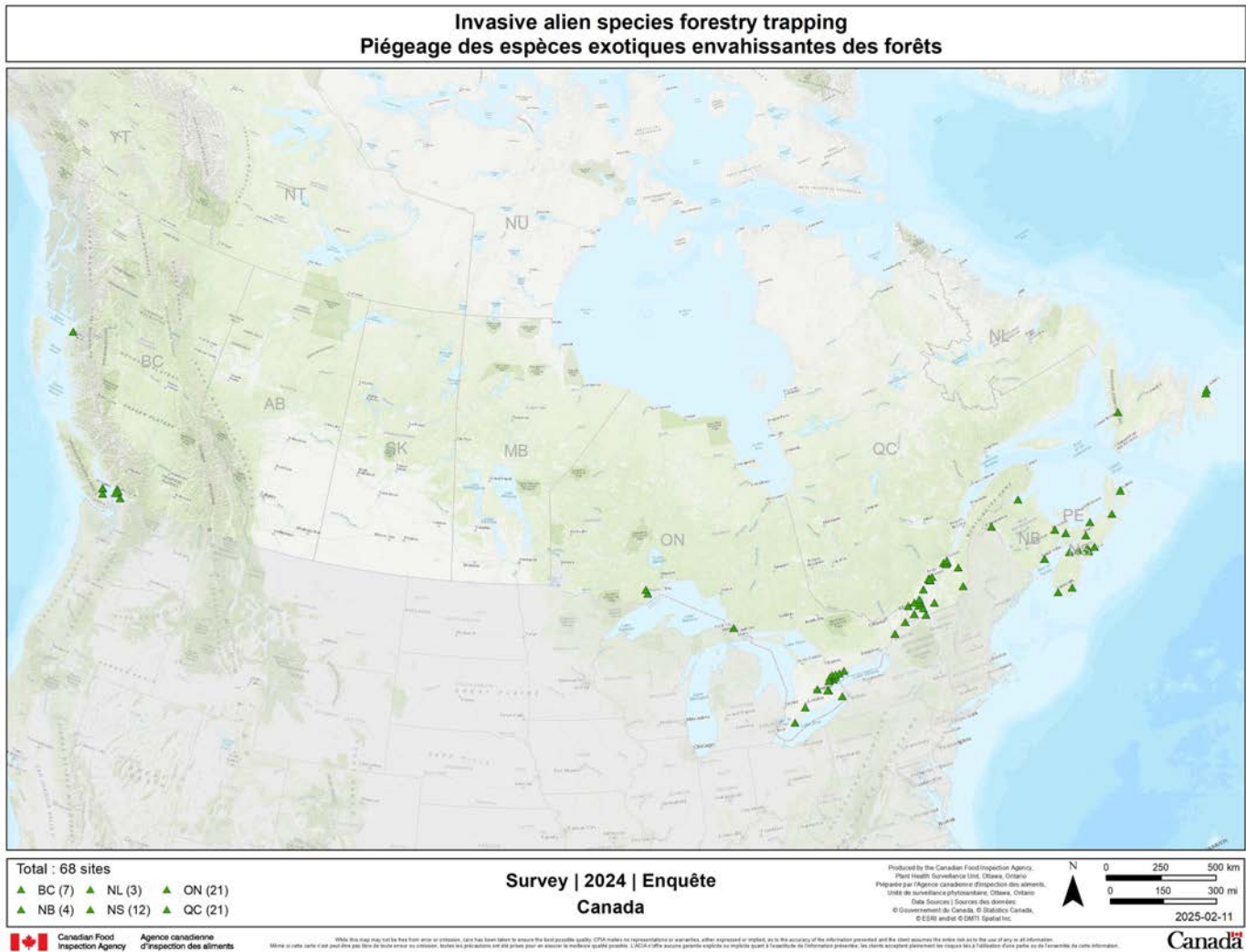
Cette enquête utilise des pièges à entonnoirs noirs (placés au niveau du sol) ou verts (cime des arbres) appâtés d'attractifs sémiochimiques. Depuis 2015, des attractifs généraux pour les longicornes (fusicumol, fusicumol acetate, et éthanol à libération ultrarapide) ou des attractifs générique pour longicorne (monochamol, ipsenol, alpha-pinene à libération ultrarapide et éthanol à libération ultrarapide) sont utilisés.

▼ Résultats de 68 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	7	Aucune détection
Ontario	21	Aucune détection
Québec	21	Aucune détection
Nouveau-Brunswick	4	Aucune détection
Nouvelle-Écosse	12	Aucune détection

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Terre-Neuve-et-Labrador	3	Aucune détection
Canada	68	Aucun nouveau ravageur envahissant n'a été détecté.

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour les ravageurs forestiers envahissants en 2024 au Canada. Sur la carte, 68 sites sont illustrés par des triangles verts en Colombie-Britannique, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador.

Longicorne asiatique

Le longicorne asiatique (*Anoplophora glabripennis* ou longicorne étoilé), est un insecte envahissant qui s'attaque à une grande variété de feuillus et provoque leur mort. Il a été détecté pour la première fois au Canada en septembre 2003. Un programme d'éradication a été mis en place et, en 2020, l'éradication du ravageur a été prononcée à la suite de cinq années sans détection du ravageur et conformément aux normes phytosanitaires internationales. À cause du risque constant que ce ravageur pose pour le Canada, des enquêtes nationales ont été développées afin d'accroître la probabilité de sa détection dans les zones à haut risque.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle

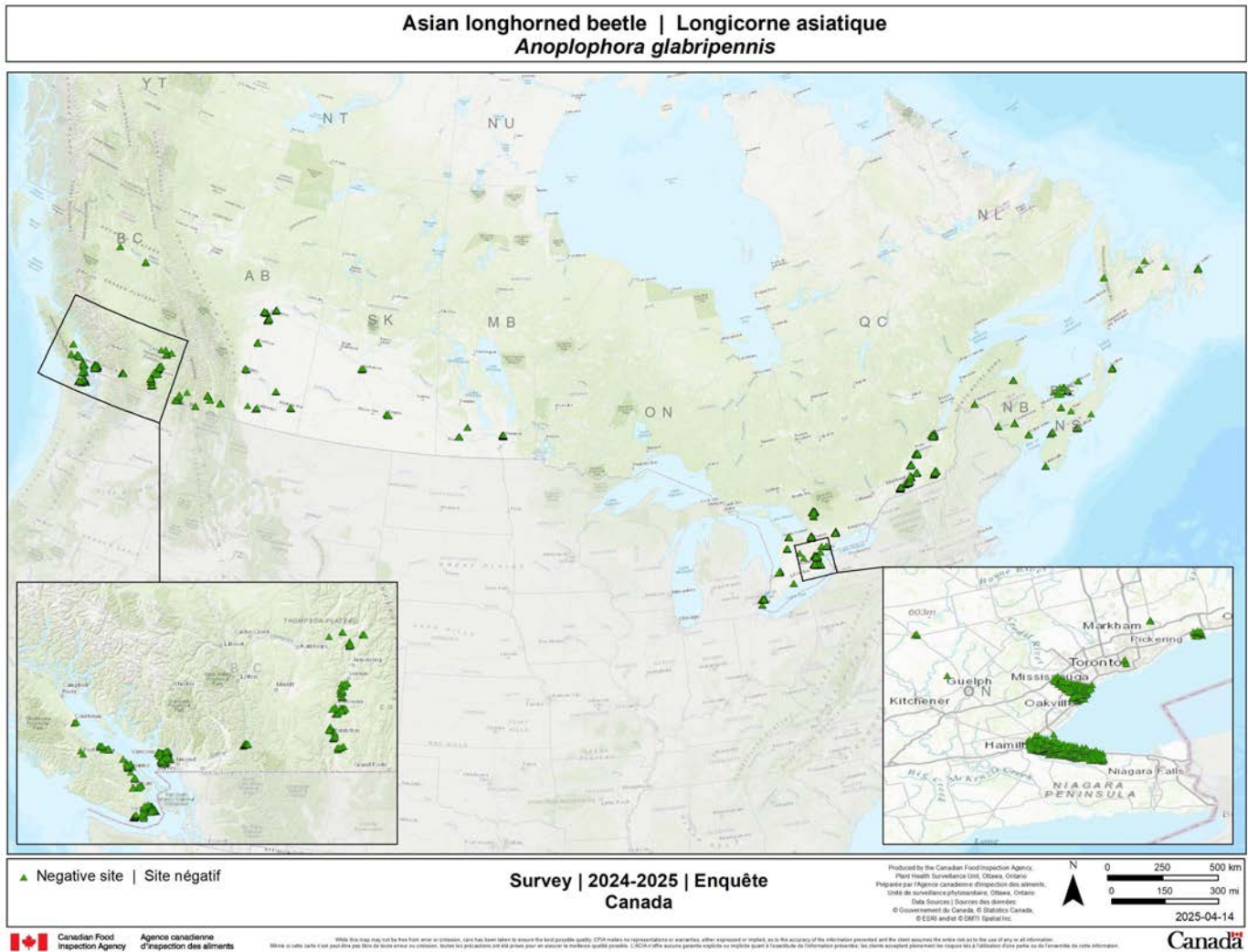
Cette enquête consiste en une inspection visuelle des arbres hôtes (érable, saule, peuplier, bouleau, et orme) à la recherche des signes et symptômes d'attaque par ce coléoptère. Elle est menée entre septembre et décembre lorsque les feuilles sont absentes et que l'écorce des branches situées dans la cime est visible. La sélection des sites d'enquête est effectuée à l'aide d'une grille servant à quadriller la région à inspecter dans les zones considérées à haut risque dans des quartiers résidentiels, commerciaux et industriels ainsi que dans des corridors de transports et d'infrastructures, espaces verts, boisés, etc.

▼ Résultats de 1 585 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	388	Aucune détection
Alberta	102	Aucune détection
Saskatchewan	12	Aucune détection
Manitoba	41	Aucune détection
Ontario	606	Aucune détection
Québec	284	Aucune détection
Nouveau-Brunswick	34	Aucune détection
Nouvelle-Écosse	56	Aucune détection
Île-du-Prince-Édouard	42	Aucune détection

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Terre-Neuve-et-Labrador	20	Aucune détection
Canada	1 585	Le Canada est considéré comme exempt de ce ravageur

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour le en 2024 au Canada. Sur la carte, 1 585 sites négatifs sont illustrés par des triangles verts couvrant l'ensemble de la zone surveillée.

Cochenille du pin rouge

La cochenille du pin rouge (*Matsucoccus matsumurae*) est un ravageur destructeur des espèces de pins sensibles. Elle est originaire du Japon et a été introduite en Chine, en Corée du Sud, en Europe et aux États-Unis. Ce ravageur a été signalé pour la première fois en 1949 dans le Connecticut, et s'est depuis propagé au Maine, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie et au Rhode Island. La cochenille du pin rouge tue les pins rouges (*Pinus resinosa*) jeunes ou matures en quelques années.

Afficher toutRéduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle

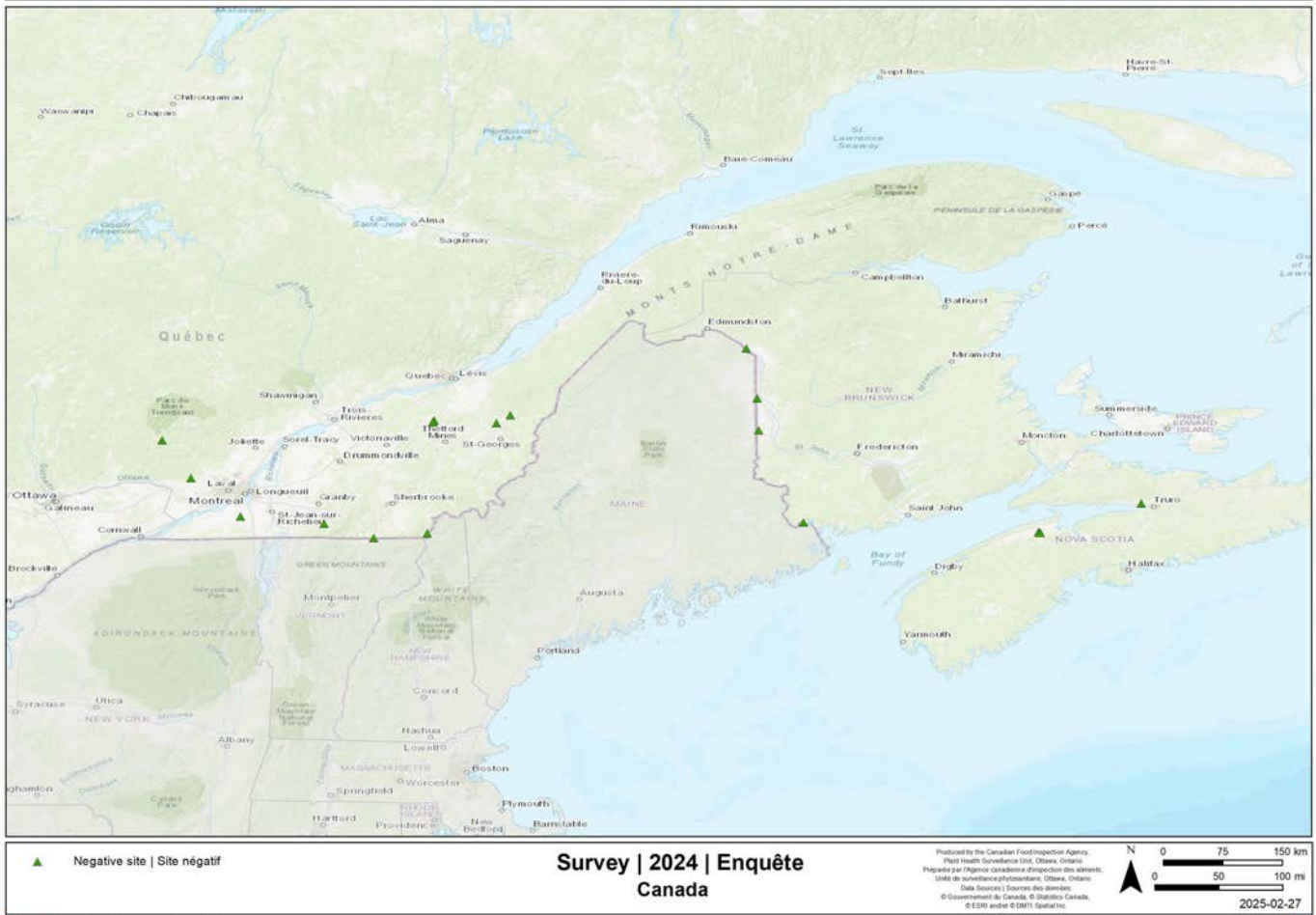
Cette enquête est basée sur une inspection visuelle des pins afin de détecter ce ravageur de façon précoce dans les régions à risque pour son introduction. Les pins sont inspectés à la recherche des signes et symptômes de la cochenille: feuillage rouge et jaune, déclin, attaques de scolytes et filaments blancs cotonneux sur les branches. La période optimale pour cette enquête est de septembre à octobre mais peut être effectuée toute l'année. Les endroits ciblés sont les peuplements de pins à risque dans les zones urbaines, les secteurs près des importateurs de produits du pin et de plants de pépinières, et les peuplements de pins situés à moins de 100km de la frontière canado-américaine.

▼ Résultats de 17 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Québec	10	Aucune détection
Nouveau-Brunswick	4	Aucune détection
Nouvelle-Écosse	3	Aucune détection
Canada	17	La cochenille du pin rouge n'a jamais été détectée au Canada.

▼ Carte des résultats

Red Pine Scale | Cochenille du pin rouge *Matsucoccus matsumurae*



La carte montre les endroits sous surveillance pour la cochenille du pin rouge en 2024 au Québec, Nouveau-Brunswick, et en Nouvelle-Écosse. Sur la carte, 17 triangles verts indiquent les sites négatifs couvrant la zone surveillée.

Dendroctone méridional du pin

Le dendroctone méridional du pin (*Dendroctonus frontalis*) est un scolyte originaire du sud des États-Unis et du Mexique. Il est maintenant présent dans le nord-est des États-Unis suite à la probable expansion de la zone climatique propice à son développement en raison des changements climatiques. Il a été détecté dans le Maine, le New Hampshire, et dans la partie nord de l'État de New York. Une enquête impliquant plusieurs collaborateurs a été conduite en 2024 en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, et en Nouvelle-Écosse.



Afficher tout Réduire tout

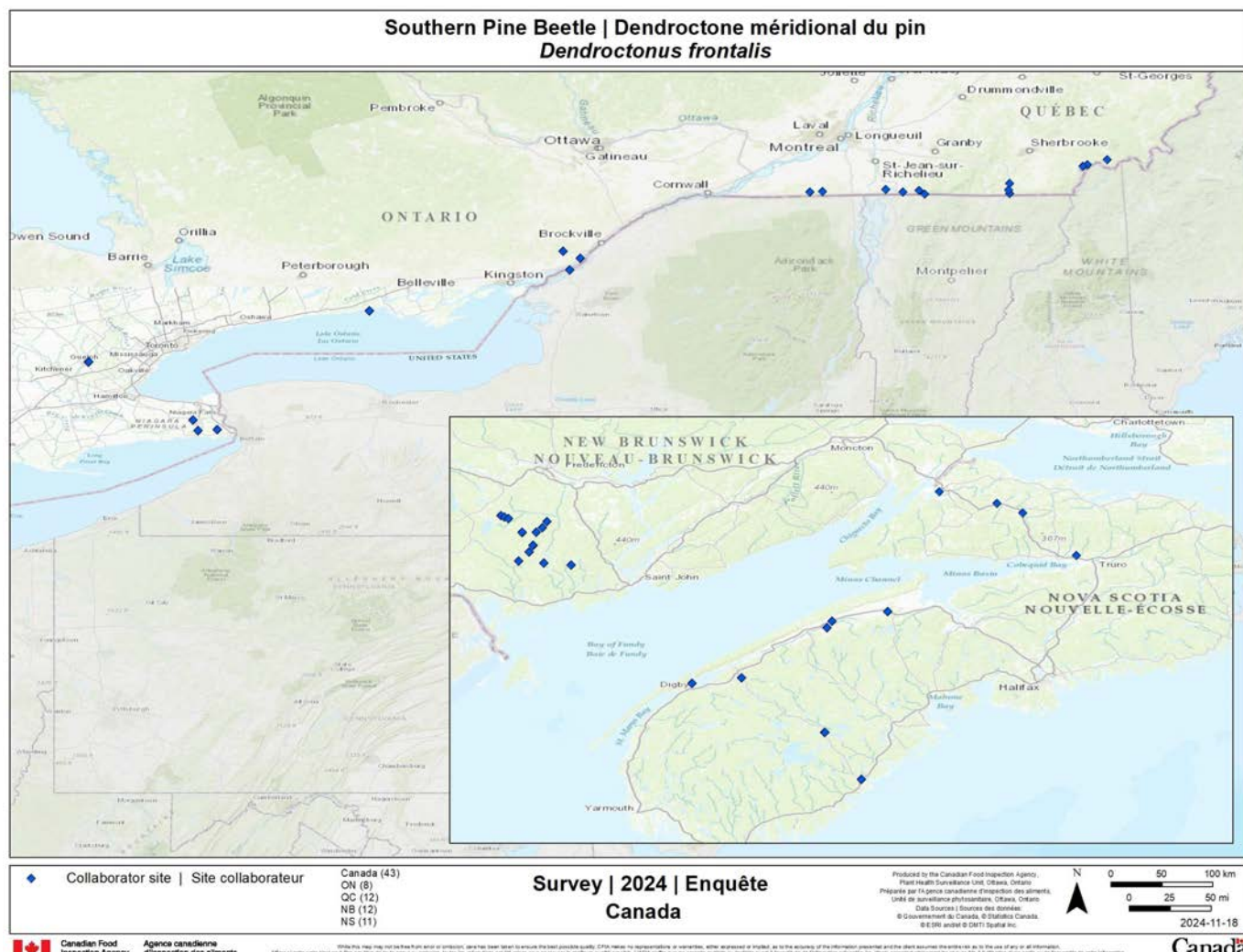
▼ Méthode : pièges

Cette enquête utilise des pièges à 12 entonnoirs noirs appâtés avec les attractifs sémiochimiques turpentine, frontaline, et endo-brevicomin à libération ultrarapide, et installés dans chaque province de septembre à octobre.

▼ Résultats de 43 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Ontario	8	Aucune détection. Enquête effectuée par un collaborateur.
Québec	12	Aucune détection. Enquête effectuée par un collaborateur.
Nouveau-Brunswick	12	Aucune détection. Enquête effectuée par un collaborateur.
Nouvelle-Écosse	11	Aucune détection. Enquête effectuée par un collaborateur.
Canada	43	Le dendroctone méridionale du pin n'a jamais été détecté au Canada.

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour le dendroctone méridional du pin en 2024 en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, et en Nouvelle-Écosse. Sur la carte, 43 losanges bleus indiquent les sites négatifs couvrant la zone surveillée.

Ravageurs en horticulture

Encre des chênes rouges

Le *Phytophthora ramorum* est un agent pathogène qui cause une maladie, connue sous le nom d'encre des chênes rouges, sur une multitude de plantes en pépinière. Elle a été observée pour la première fois sur la côte de la Californie au milieu des années 1990. Depuis 2003, cette maladie a été détectée dans plusieurs pépinières de détail et de gros de la côte sud de la Colombie-Britannique. L'objectif premier de cette enquête est de fournir de l'information sur le statut national du *Phytophthora ramorum* dans les pépinières canadiennes. Des activités de surveillance supplémentaires sont également effectuées pour supporter les activités d'éradication suivant une nouvelle détection.



▼ Méthode : inspection visuelle

Cette enquête consiste en une inspection visuelle des plantes hôtes à haut risque dans les établissements ciblés et en une collecte d'échantillons lorsque des symptômes de cette maladie sont observés. Les établissements ciblés sont ceux qui font la propagation des plantes énumérées dans la directive D-01-01 : Exigences phytosanitaires visant à prévenir l'introduction et la propagation du *Phytophthora ramorum* et ceux qui cultivent ces plantes au-delà de leur année d'importation, incluant les pépinières de gros.

▼ Résultats de 23 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	10	Détection à une pépinière, dans le district de North Saanich
Ontario	9	Aucune détection
Québec	4	Interception à une pépinière dans la municipalité de Saint-Paul-D'Abbotsford
Canada	23	Des mesures réglementaires ont été appliquées dans les pépinières touchées et les protocoles d'éradication ont été enclenchés.

Scarabée japonais

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*), est présent au Canada depuis 1939. Ce coléoptère s'attaque à plus de 300 espèces végétales, dont de nombreuses plantes de grande importance économique (arbres fruitiers, arbustes ornementaux, rosiers, grandes cultures, graminées à gazon et pelouse). En 2017, le scarabée japonais a été détecté à Vancouver et un programme d'éradication fût lancé en 2018 avec l'aide de nos collaborateurs. D'un total de 8276 adultes capturés en 2018, et suite à des traitements annuels, ce nombre est tombé à 1157 scarabées en 2019, 214 en 2020 et 79 en 2021, avant de remonter à 201 (2022) et 644 en 2023. En 2024, un total de 574 scarabées ont été capturés en Colombie-Britannique, incluant dans deux nouvelles municipalités, Kamloops et Abbotsford. Aucun scarabée n'a été capturé dans la ville de Vancouver, pour la première fois depuis le début des activités d'éradication.



Une petite population de scarabée japonais a été découverte dans la ville de St John's à Terre-Neuve-et-Labrador. Contrairement aux détections passées, les scarabées ont été détectés dans l'environnement plutôt que dans des serres ou des pépinières.

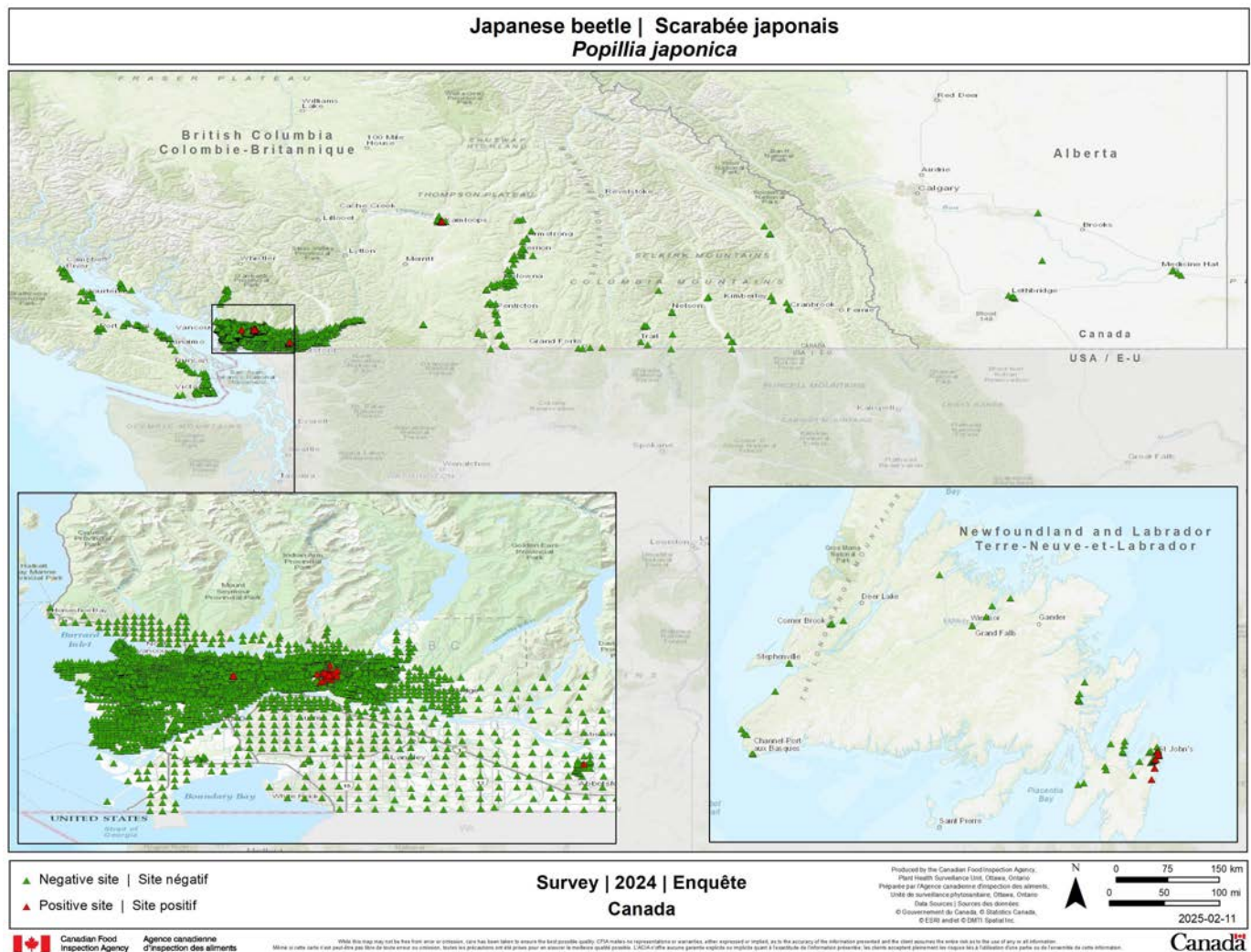
Afficher toutRéduire tout

▼ **Méthode : pièges**

Cette enquête est menée à l'aide pièges installés en mai et qui demeurent en place jusqu'en octobre. Les pièges contiennent un attractif à scarabée japonais composé d'une phéromone et une substance florale aromatique. Dans la grande région de Vancouver, où un programme d'éradication est en cours, les pièges sont déployés à différentes densités, avec la plus grande densité appliquée dans les municipalités infestées. Pour les autres endroits au Canada, les pièges sont placés près des pépinières, des gazonnières, des terrains de golf, des cimetières, des parcs et des jardins publics, des terminaux alimentaires, des parcs et terminaux de camionnage et de chemin de fer, des aéroports et des points frontaliers.

▼ Résultats de 4 625 sites surveillés		
Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	4 523	Vancouver : aucune détection pour la première fois depuis le début des activités d'éradication. Burnaby: 19 scarabées ont été capturés dans 3 pièges. Port Coquitlam: 541 scarabées capturés dans 46 pièges. Le ravageur a également été détecté dans 2 nouvelles municipalités: Abbotsford (1 scarabée dans un piège) et Kamloops (11 scarabées dans 4 pièges).
Alberta	10	Aucune détection
Terre-Neuve-et-Labrador	92	St John's: 13 scarabées capturés à 7 sites. Bay Bulls: 1 scarabée capturé à 1 site.
Canada	4 625	Nous continuons à supporter nos collaborateurs dans leurs efforts pour éradiquer ce ravageur. Les efforts de piégeages continueront à Vancouver et autour des infestations satellites dans la province de la Colombie-Britannique.

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour le scarabée japonais 2024 en Colombie-Britannique, en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Un total de 4 563 sites négatifs montrés par des triangles verts couvrent l'ensemble de la zone surveillée. Sur la carte, 62 triangles rouges indiquent les sites positifs où le ravageur a été détecté dans les municipalités de Burnaby, Port Coquitlam, Abbotsford et Kamloops, en Colombie-Britannique, et à St John's et Bay Bulls à Terre-Neuve-et-Labrador.

Virus de la sharka

Le virus de la sharka (*Potyvirus plumipoxi*) cause une grave maladie chez les plantes et s'attaque à de nombreuses espèces d'arbres qui produisent des fruits à noyau du genre *Prunus*, notamment les pêchers, les nectariniers, les pruniers, les abricotiers, les amandiers et certaines variétés ornementales.

Même s'il ne tue pas les arbres, il réduit la valeur marchande des fruits, cause une chute prématurée



des fruits des arbres infectés et une réduction considérable du rendement en fruits. Le virus de la sharka est présent dans la région du Niagara. La présente enquête a été menée en appui des politiques et programmes en lien avec la directive D-99-07 : Politique concernant l'importation en provenance des États-Unis et le transport en territoire canadien du matériel de multiplication de *Prunus* sensible au potyvirus de la sharka du prunier.

Afficher toutRéduire tout

▼ Méthode : échantillonnage de feuilles

L'échantillonnage de feuilles est effectué à certains vergers et propriétés résidentielles afin d'assurer une surveillance soutenue le long du périmètre de la zone réglementée pour le virus de la sharka. De plus, des inspections ciblant la propagation des *Prunus* sont effectuées at certains vergers et propriétés résidentielles afin de s'assurer du respect de l'interdiction de propagation des *Prunus*. Dépendamment de l'endroit et du type de site, ces deux types de surveillance sont effectués à chaque année ou à tous les deux ou trois ans.

▼ Résultats de 185 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Ontario	185	44 vergers et 141 propriétés résidentielles ont été visités et échantillonnés. Suite à la détection en 2024 du virus à la périphérie de la zone réglementée, la partie ouest de la zone réglementée a été agrandie en février 2025.

Mouche du bleuet

La mouche du bleuet (*Rhagoletis mendax*), est un ravageur indigène des bleuets nains et des bleuets en corymbe cultivés à des fins commerciales dans les provinces maritimes canadiennes. Elle est présente en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans certaines régions du Québec et de l'Ontario. Elle n'est pas présente à Terre-Neuve-et-Labrador ni dans l'Ouest du Canada.



Afficher toutRéduire tout

▼ Méthode : pièges

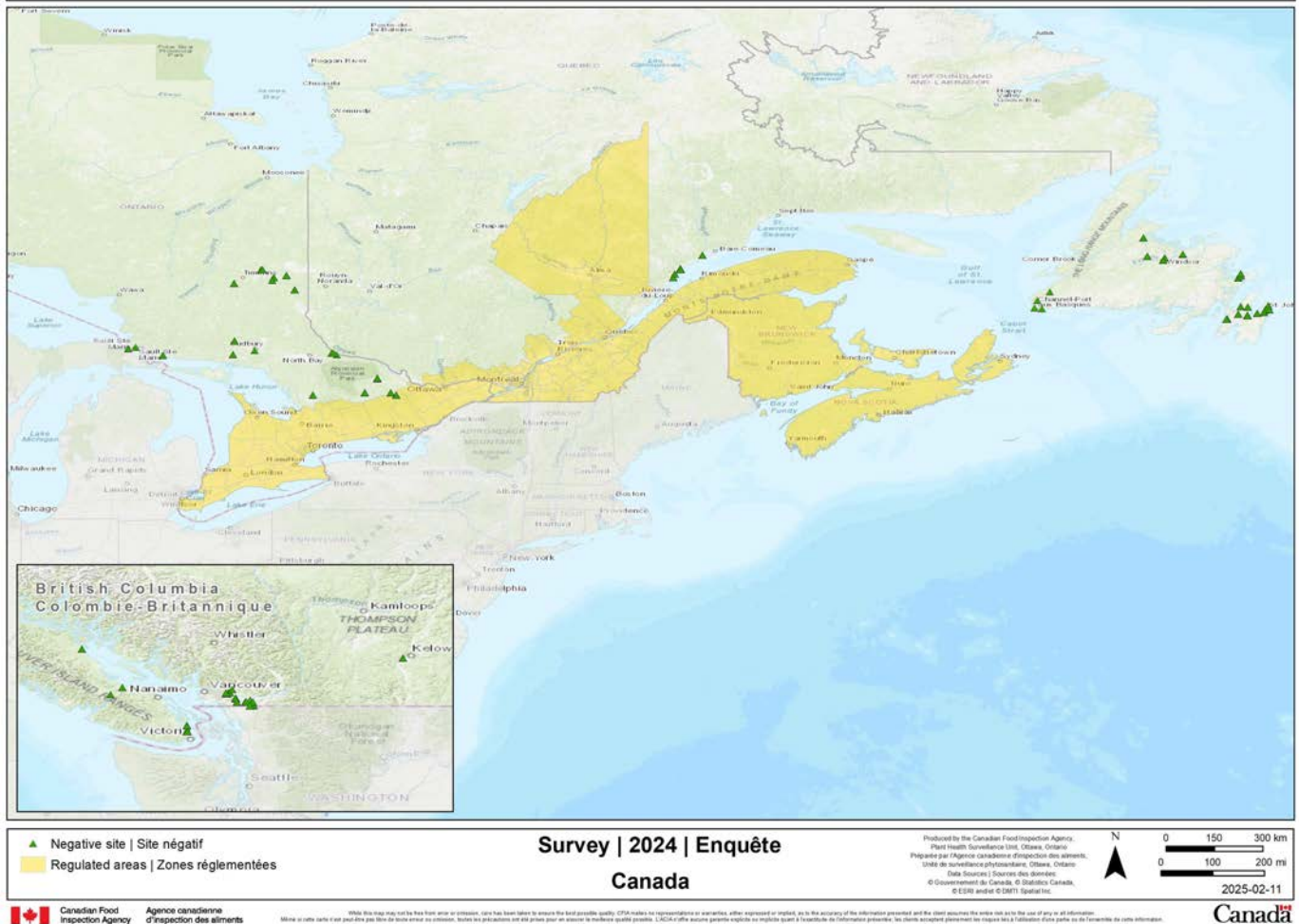
Des pièges collants, appâtés pour attirer les mouches mâles et femelles, sont installés avant la période de vol de la mouche à la fin juin et sont ramassés à la fin de la cueillette ou de la chute des fruits, à la fin août ou au début septembre. Le piégeage pour la mouche du bleuet est mené dans des zones ne faisant pas l'objet d'une réglementation à l'égard de ce ravageur, dans les bleuetières et les sites sauvages où des espèces hôtes sont présentes.

▼ Résultat de 70 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	23	Aucune détection
Ontario	16	Aucune détection en dehors des zones infestées connues.
Québec	6	Aucune détection en dehors des zones infestées connues.
Terre-Neuve-et-Labrador	25	Aucune détection
Canada	70	Les zones réglementées demeurent inchangées.

▼ Carte des résultats

Blueberry Maggot | Mouche du bleuet *Rhagoletis mendax*



La carte montre les endroits surveillés pour la mouche du bleuet en 2024 au Canada, couvrant les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les zones réglementées pour ce ravageur apparaissent en jaune et couvrent la totalité des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, ainsi que certaines régions du Québec et de l'Ontario.

Sur la carte, 70 sites négatifs sont illustrés par des triangles verts couvrant l'ensemble de la zone surveillée.

Mouche de la pomme

La mouche de la pomme (*Rhagoletis pomonella*) est un ravageur indigène des pommes au Canada. La région intérieure de la Colombie-Britannique est la dernière grande région productrice de pommes en Amérique du Nord qui soit exempte du ravageur. L'enquête vise à détecter rapidement la mouche de la pomme afin de maintenir la zone exempte de phytoravageurs de la région intérieure de la province. La présente enquête a été menée en appui des politiques et programmes en lien avec D-00-07 : Exigences phytosanitaires d'importation et de transport en territoire canadien visant à prévenir



l'introduction de la mouche de la pomme. En 2015, une seule mouche femelle fût détectée à West Kelowna et en 2016, une autre mouche femelle fût détectée à Kelowna. Malgré une intensification de la surveillance de 2016 à 2019, aucune mouche n'a été détectée depuis 2016.

Afficher toutRéduire tout

▼ Méthode : pièges

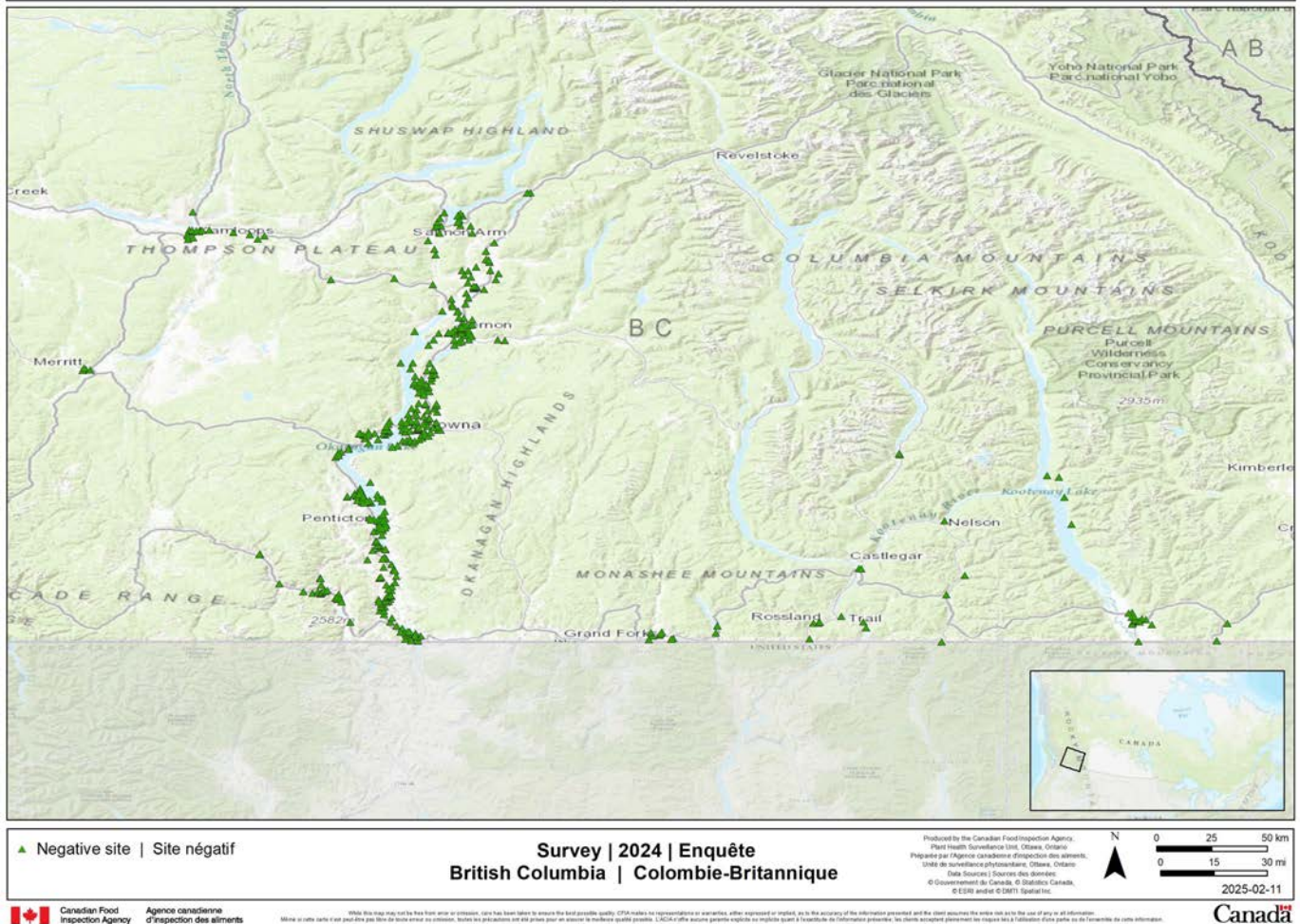
Cette enquête est menée à l'aide de sphères rouges collantes appâtées avec un leurre attractif, et placé sur des plantes hôtes entre juin et septembre, alors que les mouches adultes sont actives. Les pièges sont déployés afin de maximiser la couverture dans les régions productrices de pommes et autres régions urbaines et rurales ayant des plantes hôtes, ainsi que les bandes riveraines. Cette enquête inclut également des endroits représentant un risque plus élevé d'introduction du ravageur.

▼ Résultats de 433 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	433	Aucune nouvelle détection dans la zone exempte du ravageur ou en dehors de la zone infestée connue. La zone exempte de ravageur dans la région intérieure de la Colombie-Britannique est toujours considérée exempte de la mouche de la pomme.

▼ Carte des résultats

Apple maggot | Mouche de la pomme *Rhagoletis pomonella*



La carte montre les endroits surveillés pour la mouche de la pomme en 2024 en Colombie-Britannique au Canada. Sur la carte, 433 sites négatifs sont illustrés par des triangles verts couvrant l'ensemble de la zone surveillée.

Moisissure bleue du tabac

La moisissure bleue du tabac (*Peronospora hyoscyami* f.sp. *tabacina*) est une maladie sérieuse des plantes de la famille des solanacées incluant le tabac, les poivrons, les tomates et les aubergines. La moisissure bleue du tabac a été rapportée pour la première fois en Amérique du Nord en 1921, dans les États de la Floride et de la Géorgie. Au Canada, la première mention de cette maladie remonte à 1938 en Ontario. Cette maladie n'a jamais été rapportée en Colombie-Britannique. Cette enquête est effectuée pour confirmer l'absence de cette maladie en Colombie-Britannique aux fins d'exportation de poivrons.

Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle

Cette enquête est menée en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada. Des inspections visuelles ont été conduites sur des plantes indicatrices (plant de tabac *Nicotiana tabacum* sensible à la maladie) à trois sites dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique.

▼ Résultats de 3 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	3	Aucune détection. Aucun changement dans le statut de cette maladie au Canada.

Tordeuse orientale du pêcher

La tordeuse orientale du pêcher (*Grapholita molesta*), est une espèce indigène en Chine et en Corée. Elle a été détectée pour la première fois au Canada en 1925, en Ontario. La tordeuse orientale du pêcher se propage probablement d'un pays à l'autre sous forme de cocons dissimulés sur des arbres dormants ou des fruits infestés. L'hôte principal pour ce ravageur est le *Prunus* (pêcher, cerisier, nectarinier, prunier). En Ontario, des *Malus* (pommier) et *Pyrus* (poirier) peuvent également être infestés s'ils sont cultivés à proximité de vergers de pêches. Ce ravageur a été intercepté en Colombie-Britannique en 2019 et 2022. Dans les deux cas, un seul spécimen fût capturé. Une surveillance supplémentaire n'a pas permis de détecter la présence de ce ravageur. Cette enquête est menée pour maintenir le statut d'absence de ce ravageur en Colombie-Britannique.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle et pièges

Deux stratégies principales pour la détection de la tordeuse orientale du pêcher sont employées au Canada :

- inspection visuelle de plantes hôtes
- piégeage au moyen de pièges à phéromones placés sur les plantes hôtes

Des enquêtes ont été réalisées dans des vergers, des fermes d'agrément, des pépinières de plantes ornementales et chez des commerçants de fruits de gros où les hôtes cibles étaient présents. Pour capturer des tordeuses adultes, des pièges à phéromone ont été installés sur les hôtes cibles au plus tard le 15 juin avant d'être retirés au plus tard le 20 septembre ou avant le

premier gel, selon le premier de ces événements. Les hôtes cibles ont également fait l'objet d'une inspection visant à détecter des signes de dommages et la présence de chenilles ou de pupe.

▼ Résultats de 257 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	257	Aucune détection. La Colombie-Britannique est considérée comme exempte de ce ravageur.

Pyrale du buis

L'ACIA a mené une campagne de surveillance afin de déterminer la dispersion de la pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) en travaillant de concert avec les scientifiques des communautés et les collaborateurs afin de déployer des pièges à travers le pays. Des bénévoles dans des régions-clés où le buis est présent ont été recrutés via les réseaux sociaux et nos réseaux de collaborateurs. Le programme de surveillance 2024 a ciblé les endroits où la pyrale du buis n'est pas présente, particulièrement en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les pièges ont été distribués aux scientifiques-bénévoles dans les communautés en support de cet objectif et l'ACIA a complété les efforts de surveillance dans certaines régions.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle et pièges

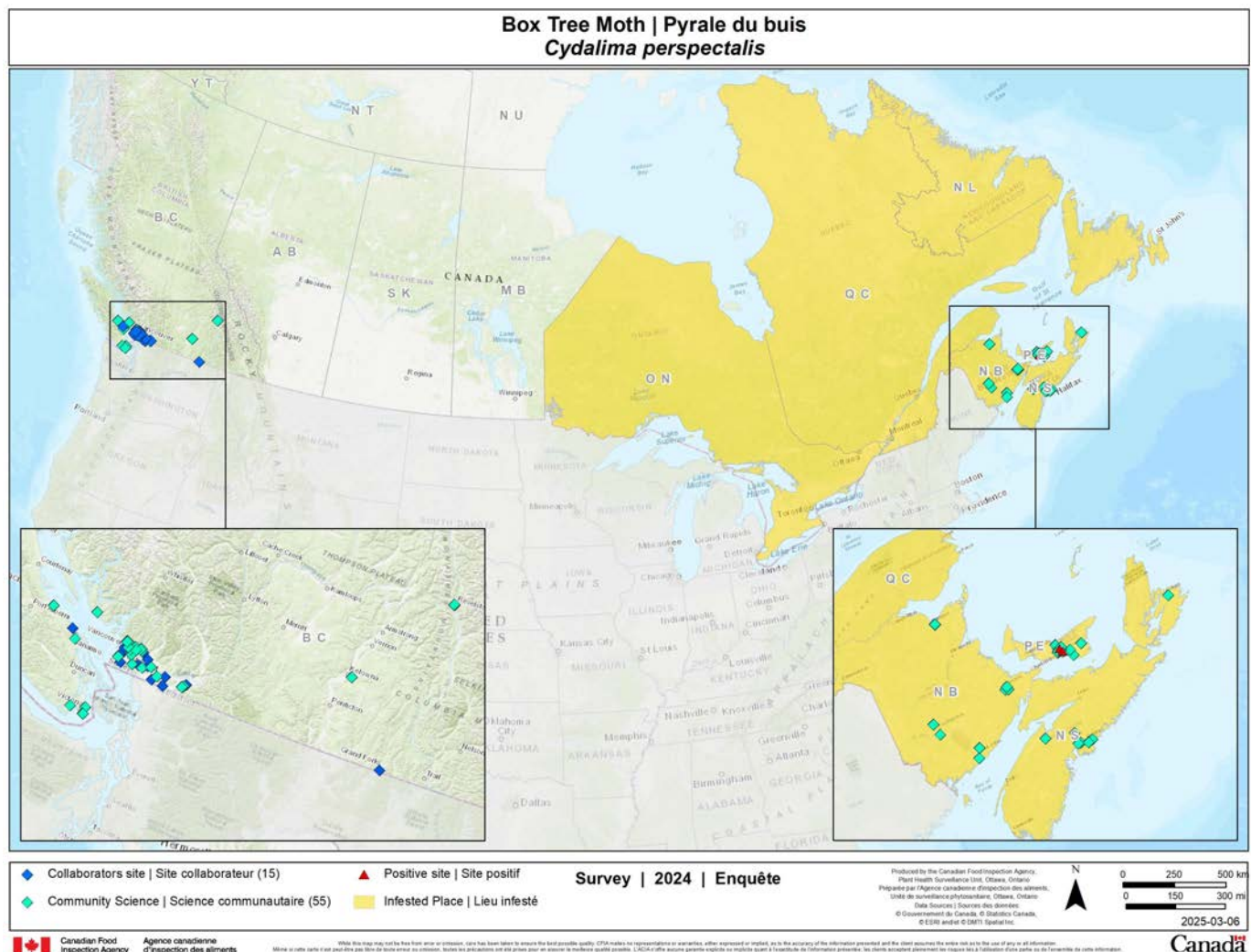
Des trousse de surveillance contenant des pièges, bande collantes, phéromones, gants, feuillets d'information et un guide d'instruction pour la soumission des données via une plateforme de collaboration en ligne, ont été distribués. Le piégeage a été effectué entre les mois de mai et septembre lors de la période de vol des adultes. Une combinaison de phéromones a été utilisée afin d'assurer une couverture complète de la période de vol. Des pièges "carton de lait" à large ouverture ont été utilisés afin de maximiser les captures, de faciliter l'envoi postal ainsi que la mise aux ordures à la fin de la saison. Les bénévoles ont été contactés à des intervalles réguliers afin d'assurer la surveillance et l'entretien des pièges. La présence d'adultes dans les pièges était vérifiée de façon hebdomadaire et les phéromones ont été changé une seule fois au mois

d'août. Les données recueillies étaient soumises à chaque semaine et les papillons suspects ont été photographiés. Des visites par des inspecteurs de l'ACIA ont été effectuées pour confirmer les détections dans les nouvelles régions.

▼ Résultats de 54 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	25	Aucune détection. 25 sites ont été surveillés par des scientifiques de la communauté. De plus, 96 pièges ont été déployés par des collaborateurs à plusieurs endroits.
Nouveau-Brunswick	6	Aucune détection. 25 sites ont été surveillés par des scientifiques de la communauté. De plus, 96 pièges ont été déployés par des collaborateurs à plusieurs endroits.
Nouvelle-Écosse	7	La pyrale du buis a été détectée dans des régions reconnues comme étant infestées.
Île-du-Prince-Édouard	16	La pyrale du buis a été détectée.
Canada	54	La pyrale du buis a été détectée à l'Île-du-Prince-Édouard. La zone réglementée a été agrandie pour refléter cette détection.

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour la pyrale du buis au Canada en 2024.

La zone réglementée pour ce ravageur apparaît en jaune et couvre les provinces de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Sur la carte, 68 sites négatifs sont illustrés par des losanges bleu pâle et bleu foncé couvrant la zone surveillée en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, et à l'Île-du-Prince-Édouard. Un triangle rouge indique un endroit où le ravageur a été détecté à l'Île-du-Prince-Édouard.

Phytophthora abietivora

Le *Phytophthora abietivora* est une maladie végétale qui a été identifiée pour la première fois en 2019 dans l'État du Connecticut sur un sapin (sapin de Fraser, *Abies fraseri*). Elle a été ensuite rapportée dans les États de la Pennsylvanie et de la Virginie. Au Québec, elle a été rapportée dans une pépinière forestière ainsi que dans une pépinière d'arbres de Noël où elle a été associée à une pourriture racinaire. En Ontario la maladie a été détectée dans des échantillons environnementaux en provenance de zones boisées mais elle n'a pas été associée à aucune condition.

[Afficher tout](#)[Réduire tout](#)

▼ Méthode : inspection visuelle et échantillonnage racinaire

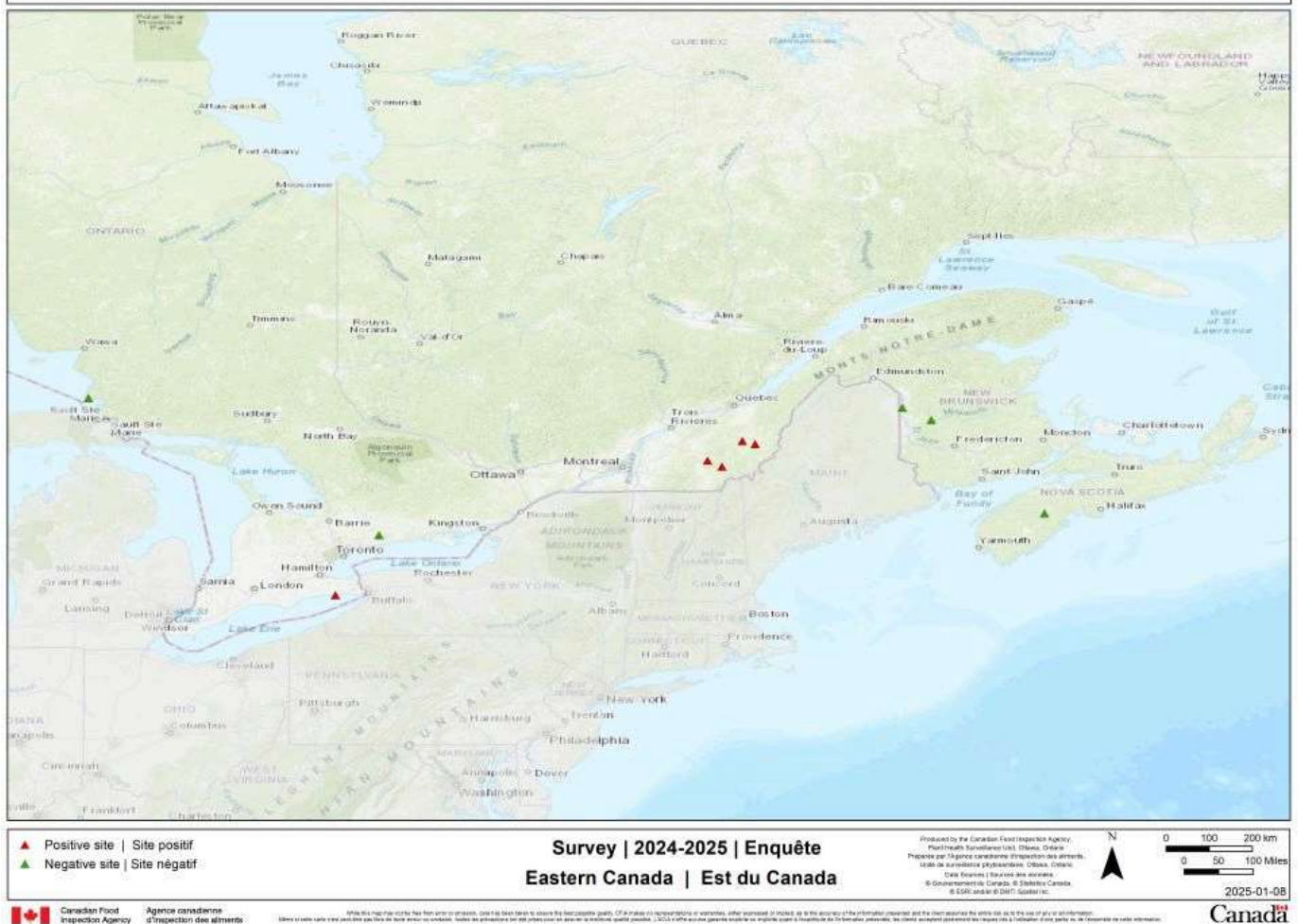
Cette enquête ciblait des sites dans l'est du Canada où des symptômes de *P. abietivora* ont été observés à l'été 2024. L'emphase fût mise sur les zones plus humides telles que les contrebas, les baissières, les bas de pente et les secteurs mal drainés dans des plantations d'arbre de Noël, de sites en milieu naturel et des pépinières produisant des transplants de sapin. Le système racinaire de plants symptomatiques a été prélevés pour analyses au laboratoire de l'ACIA.

▼ Résultats de 10 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Ontario	3	Un site positif dans une zone boisée.
Québec	4	Quatre sites positifs dans une plantation d'arbres de Noël.
Nouveau-Brunswick	2	Aucune détection
Nouvelle-Écosse	1	Aucune détection
Canada	10	L'Agence canadienne d'inspection des aliments travaille à déterminer la distribution et le statut de la maladie au Canada.

▼ Carte des résultats

Phytophthora abietivora



La carte montre les 10 endroits surveillés pour le *Phytophthora abietivora* en 2024 en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Sur la carte, 5 sites négatifs sont représentés par des triangles verts. De plus, 5 sites, représentés par des triangles rouges, indiquent les sites positifs en Ontario et au Québec.

Plantes envahissantes

Microstégie en osier

La microstégie en osier (*Microstegium vimineum*), est une plante envahissante qui pousse dans divers habitats, dont les forêts, les zones humides et les zones perturbées. Sa production prolifique de graines et sa croissance rapide l'aident à dominer des habitats complets en délogeant la végétation indigène. À

mesure qu'elle s'étend, la microstégie en osier déplace les sites de nidification des oiseaux et d'autres animaux. Du point de vue économique, elle peut aussi nuire financièrement aux producteurs qui investissent dans son élimination et subissent des pertes de productivité. Cette plante indigène de l'Asie a été introduite aux États-Unis, où elle pousse le long de la côte atlantique du New Hampshire à



la Floride, ainsi qu'au Texas et en Iowa. Elle a été détectée à sept endroits dans le sud de l'Ontario : un site dans le comté d'Elgin, deux sites dans le comté de Norfolk, un site dans la région de Waterloo et deux dans la péninsule du Niagara. Il s'agit des seuls endroits connus où cette plante est présente au Canada.

Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle

Cette enquête met l'accent sur les endroits où des graines auraient pu être dispersées à partir des endroits infestés connus. Les endroits propices incluent les champs et pâturages, corridors ferroviaires, aires touristiques naturelles et de loisirs, parcs, fossés de route, forêts, lots boisés, et aires perturbées, particulièrement celles avec présence de cerfs de Virginie. Des enquêtes visuelles sont conduites aux sites choisis et les plants suspects sont envoyés à nos laboratoires pour identification.

▼ Résultats de 22 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Ontario	22	La microstégie en osier a été détectée à 8 endroits dans la région du Niagara.

Installations de manutention des semences et du grain

L'introduction non-intentionnelle de lots contaminés de semences et de grain importés constitue une des principales voies d'introduction des plantes envahissantes au Canada. Les principaux objectifs de cette enquête consistent à détecter les nouvelles populations des espèces de plantes ciblées et d'amasser les informations nécessaires à l'élaboration et l'implémentation du programme contre les plantes envahissantes. Consultez [la liste des espèces ciblées](#) lors de cette enquête.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle

Cette enquête visuelle s'effectue à deux périodes distinctes, soit au début et à la fin de l'été, afin de maximiser les chances de détections des plantes envahissantes via l'observation de leurs inflorescences. L'enquête sera réalisée dans les entrepôts de semences et de grains, les installations de manutention, de nettoyage et de traitement (p. ex. les élévateurs, les minoteries,

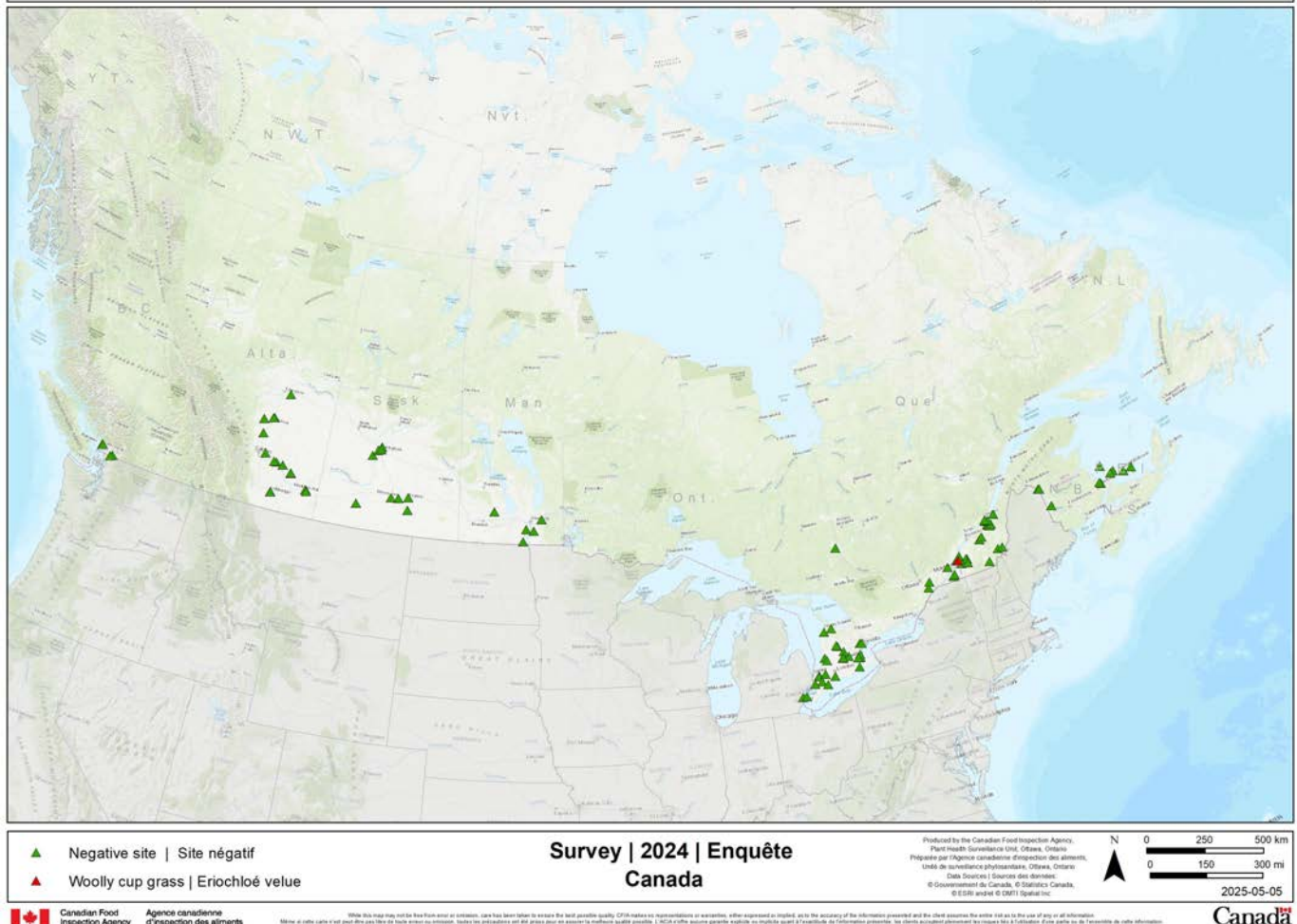
les extracteurs d'huile, les nettoyeurs-séparateurs, les provenderies, notamment les graines pour les oiseaux, etc.) ainsi que dans les zones de déchets et les fossés à proximité. L'inspection devrait inclure des zones où les débris et les poussières des tarières ou du transporteur à courroie se sont déposés, les aires de chargement et de déchargement ainsi que les emplacements de compostage et d'élimination de déchets.

▼ Résultats de 98 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	4	Aucune détection
Alberta	17	Aucune détection
Saskatchewan	10	Aucune détection
Manitoba	5	Aucune détection
Ontario	28	Aucune détection
Québec	24	L'ériochloé velue (<i>Eriochloa villosa</i>) a été détecté dans une région reconnue comme infestée.
Nouveau-Brunswick	5	Aucune détection
Île-du-Prince-Édouard	5	Aucune détection
Canada	98	L'ériochloé velue (<i>Eriochloa villosa</i>) a été détecté à un endroit au Québec.

▼ Carte des résultats

Invasive Plants - Seed and grain handling facilities
Plantes envahissantes - Installations de manutention des semences et du grain



La carte montre les installations surveillées en 2024 en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. La carte montre 98 sites négatifs illustrés par des triangles verts couvrant la zone surveillée et un site positif au Québec illustré par triangle rouge.

Kudzu

Kudzu (*Pueraria montana*) est une plante grimpante semi-ligneuse vivace. C'est une mauvaise herbe qui peut avoir un impact important, car elle peut dominer le paysage, modifier le cycle des nutriments et la biodiversité, et avoir des conséquences négatives sur la productivité de diverses industries (agriculture et foresterie). En outre, le système racinaire tubéreux considérable de la plante rend la lutte contre l'espèce et son éradication très difficiles. Une population occupant 0,5 hectare a été observée en 2009 dans le comté d'Essex, en Ontario, sur la zone littorale nord du lac Érié entre Kingsville et Leamington.



Aucune activité de surveillance n'a été effectuée en 2024 mais des mesures d'éradication sont en place et la population fait l'objet d'une surveillance continue. Des activités de surveillance sont prévue pour 2025/26.

Ériochloé velu

L'ériochloé velue (*Eriochloa villosa*), est native des régions tempérées de l'Asie; on la retrouve en Chine, en Indonésie, au Japon, en Corée du Nord et en Corée du Sud, dans certaines régions de la Mongolie, de la Russie orientale, et de Taiwan.



Elle a été introduite au États-Unis dans les années 1950. Elle pousse dans les champs cultivés, les pâturages, les endroits perturbés tels les fossés, bordures de champs et de route, le long des clôtures etc. Quinze espèces du genre *Eriochloa* sont présentes dans les régions du sud de l'Amérique centrale et en Amérique du Nord. Le genre *Eriochloa* est d'une valeur limitée comme aliment du bétail, et plusieurs espèces sont considérées comme des plantes nuisibles.

Jusqu'à maintenant, l'ériochloé velue a été détecté à quelques endroits au Québec et en Ontario. Un nouveau site en Ontario a été détecté à l'automne 2024.

Afficher toutRéduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle

L'enquête a été effectuée dans les champs de grandes cultures; en priorité aux champs de soja et de maïs (et les champs cultivés en maïs/soja les années précédentes) puisque la majorité des infestations d'ériochloé velue ont été trouvées dans ces cultures. Les champs cultivés avec de la machinerie importée des États-Unis ainsi que les champs situés près de la frontière américaine ont également été considérés pour cette enquête. L'inspection visuelle en champ s'est effectuée à la période pendant laquelle la présence des inflorescences facilite son dépistage; c'est-à-dire de la deuxième semaine du mois d'août jusqu'à la première des éventualités suivantes soit: le premier gel ou la première semaine d'octobre.

▼ Résultats de 1 site surveillé

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Ontario	1	L'ériochloé velue n'a pas été détectée au site surveillé mais a également été détectée à un nouveau site en Ontario. Des activités de surveillance seront menées pour déterminer l'étendue de la population.
Canada	1	L'ériochloé velue a également été détectée à un site au Québec, dans le cadre de l'enquête visant les installations de manutention des semences et du grain, dans une zone où sa présence avait déjà été rapportée.

Égilope cylindrique

L'égilope cylindrique (*Aegilops cylindrica*) est une mauvaise herbe nuisible à l'agriculture qui se propage principalement par contamination des semences de blé. Cette plante envahissante rivalise avec les cultures pour accéder à l'eau et aux éléments nutritifs, réduisant ainsi la qualité et le rendement des récoltes de blé et d'autres cultures qui l'entourent. Il s'agit principalement d'un organisme qui nuit au blé d'hiver, puisque les deux espèces ont des caractéristiques physiques, des types de développement et une biologie semblable, ce qui rend difficile la gestion de l'égilope cylindrique dans les champs de production.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle

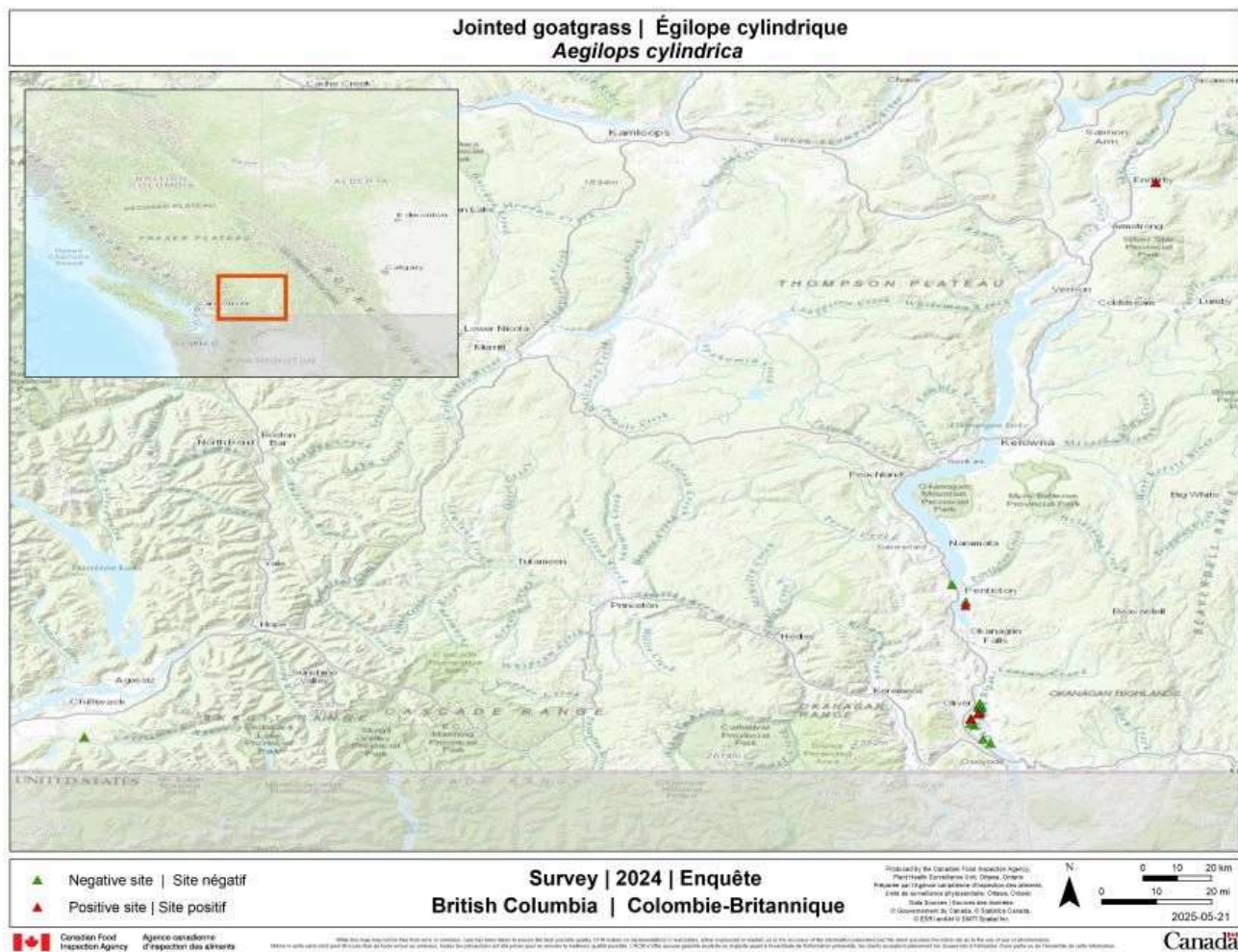
Les champs cultivés avec du blé d'hiver et les installations de manutention des semences et du grain ont été visités pour cette enquête. La priorité a été donnée aux champs situés près de la frontière américaine et ont été visités avant la récolte. L'enquête a également été réalisée dans les entrepôts de semences et de grains, les installations de manutention, de nettoyage et de traitement (par exemple, les élévateurs, les minoteries, les extracteurs d'huile, les nettoyeurs-séparateurs, les provenderies, notamment les graines pour les oiseaux, etc.) ainsi que dans les zones de déchets et les fossés à proximité.

L'égilope cylindrique a été éradiqué ou est à un an de l'éradication officielle dans divers sites en Ontario. Une petite population existe encore en Ontario et une au Québec. Ces enquêtes ne comprennent pas le suivi régulier des populations connues au Canada.

▼ Résultats de 10 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	10	Une surveillance a été conduite dans les sites infestés connus et l'égilope cylindrique a été détecté à quatre endroits.

▼ Carte des résultats



La carte montre les endroits surveillés pour l'égilope cylindrique en 2024 en Colombie-Britannique. Sur la carte, les sites négatifs sont représentés par des triangles verts. De plus, 4 sites, représentés par des triangles rouges, indiquent les sites positifs.

Ravageurs de la pomme de terre

Galle verruqueuse

L'agent pathogène de la galle verruqueuse de la pomme de terre est un champignon terricole, le *Synchytrium endobioticum*, qui s'attaque aux points végétatifs de la plante, et notamment aux yeux, aux bourgeons et aux extrémités des stolons. Il peut rester dormant dans le sol pendant plus de 40 ans à l'état de spores dormantes. Au Canada, la galle verruqueuse de la pomme de terre est présente à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Le but de cette enquête est la détection d'infestations de la galle verruqueuse à l'extérieur de Terre-Neuve-et-Labrador et des champs restreints de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette enquête est conduite en supplément de tout échantillonnage et analyse associés aux champs restreints à l'Île-du-Prince-Édouard à l'égard de la galle verruqueuse.



▼ Méthode : inspection visuelle et échantillonnage de sol

Deux stratégies principales sont utilisées pour la détection de la galle verruqueuse de la pomme de terre au Canada :

- inspection visuelle des tubercules
- échantillonnage de sol et analyse

Les tubercules suspects et échantillons de sol sont envoyés à un laboratoire de l'ACIA pour analyse. Cette enquête est menée dans les champs de pommes de terre où la galle verruqueuse n'est pas reconnue comme présente. Les échantillons de sol sont prélevés soit via l'utilisation d'une grille d'échantillonnage, ou en échantillonnant les résidus de sol qui tombent des tubercules sous l'équipement lors de leur récolte et de leur transport vers les entrepôts. Chaque échantillon représente environ 1 acre de champ de production de pomme de terre.

▼ Résultats de 2 240 échantillons prélevés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	17	Aucune détection. Échantillons prélevés selon une grille d'échantillonnage, dans des champs de semences de pommes de terre.
Alberta	202	Aucune détection. Échantillons prélevés selon une grille d'échantillonnage, dans des champs de semences de pommes de terre.
Saskatchewan	47	Aucune détection. Échantillons prélevés selon une grille d'échantillonnage, dans des champs de semences de pommes de terre.
Manitoba	141	Aucune détection. Échantillons prélevés selon une grille d'échantillonnage, dans des champs de semences de pommes de terre.
Ontario	229	Aucune détection. Échantillons prélevés selon une grille d'échantillonnage, dans des champs de semences de pommes de terre.
Québec	142	Aucune détection. Échantillons prélevés selon une grille d'échantillonnage, dans des champs de semences de pommes de terre.

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Nouveau-Brunswick	529	Aucune détection. Échantillons prélevés selon une grille d'échantillonnage, dans des champs de semences de pommes de terre.
Nouvelle-Écosse	36	Aucune détection. Échantillons prélevés selon une grille d'échantillonnage, dans des champs de semences de pommes de terre.
Île-du-Prince-Édouard	883	Aucune détection. Échantillons prélevés sur les résidus de sol de champs non-restreints, pour tous les types de production.
Terre-Neuve-et-Labrador	14	Aucune détection. Échantillons prélevés selon une grille d'échantillonnage, dans des champs de semences de pommes de terre.
Canada	2 240	Il n'y a aucun changement dans le statut de cette maladie au Canada.

Nématodes à kyste de la pomme de terre

Le nématode doré (*Globodera rostochiensis*) et le nématode à kystes pâles (*G. pallida*), sont deux espèces de nématodes à kystes de la pomme de terre qui sont des ravageurs justiciables de quarantaine au Canada. S'ils ne sont pas contrôlés, ils peuvent entraîner une baisse du rendement de près de 80 % des cultures de pomme de terre et des autres cultures hôtes comme celle des tomates et des aubergines. Ces ravageurs sont très difficiles à éradiquer car ils peuvent rester en dormance dans le sol pendant plusieurs décennies. Ils ne représentent aucun risque pour la santé humaine. La présence de ces deux ravageurs a été confirmée dans 65 pays à travers le monde, notamment aux États-Unis et au Canada.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : échantillonnage de sol

L'échantillonnage de sol est effectué à chaque année à la grandeur du Canada, soit à des fins réglementaires ou pour la certification de chargements de pommes de terre de semence. Elle est conduite via l'utilisation d'une grille servant à quadriller la zone à échantillonner dans les champs. Chaque échantillon représente environ 1 acre de champ de production de pomme de terre.

▼ Résultats de 12 267 échantillons prélevés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	68	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Alberta	6 647	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Saskatchewan	2 625	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Manitoba	735	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Ontario	150	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Québec	320	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Nouveau-Brunswick	1 477	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Nouvelle-Écosse	41	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Île-du-Prince-Édouard	190	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Terre-Neuve-et-Labrador	14	Aucune détection. Échantillons prélevés pour la certification de pommes de terre de semence.
Canada	12 267	Il n'y a aucun changement dans le statut de ce ravageur au Canada.

Autres ravageurs sous surveillance

Trogoderme des grains

Le trogoderme des grains (*Trogoderma granarium*) est considéré comme l'un des ravageurs des denrées entreposées les plus destructeurs du monde. À la température optimale, les populations peuvent croître très rapidement menant à des pertes de l'ordre de de 30 à 70 %. De plus, la présence du



trogoderme dans les produits canadiens pourrait fortement compromettre les marchés d'exportation dû aux exigences phytosanitaires et à l'augmentation des coûts associés aux traitements additionnels requis. Le Canada est considéré comme exempt du trogoderme des grains.

Afficher toutRéduire tout

▼ **Méthode : pièges**

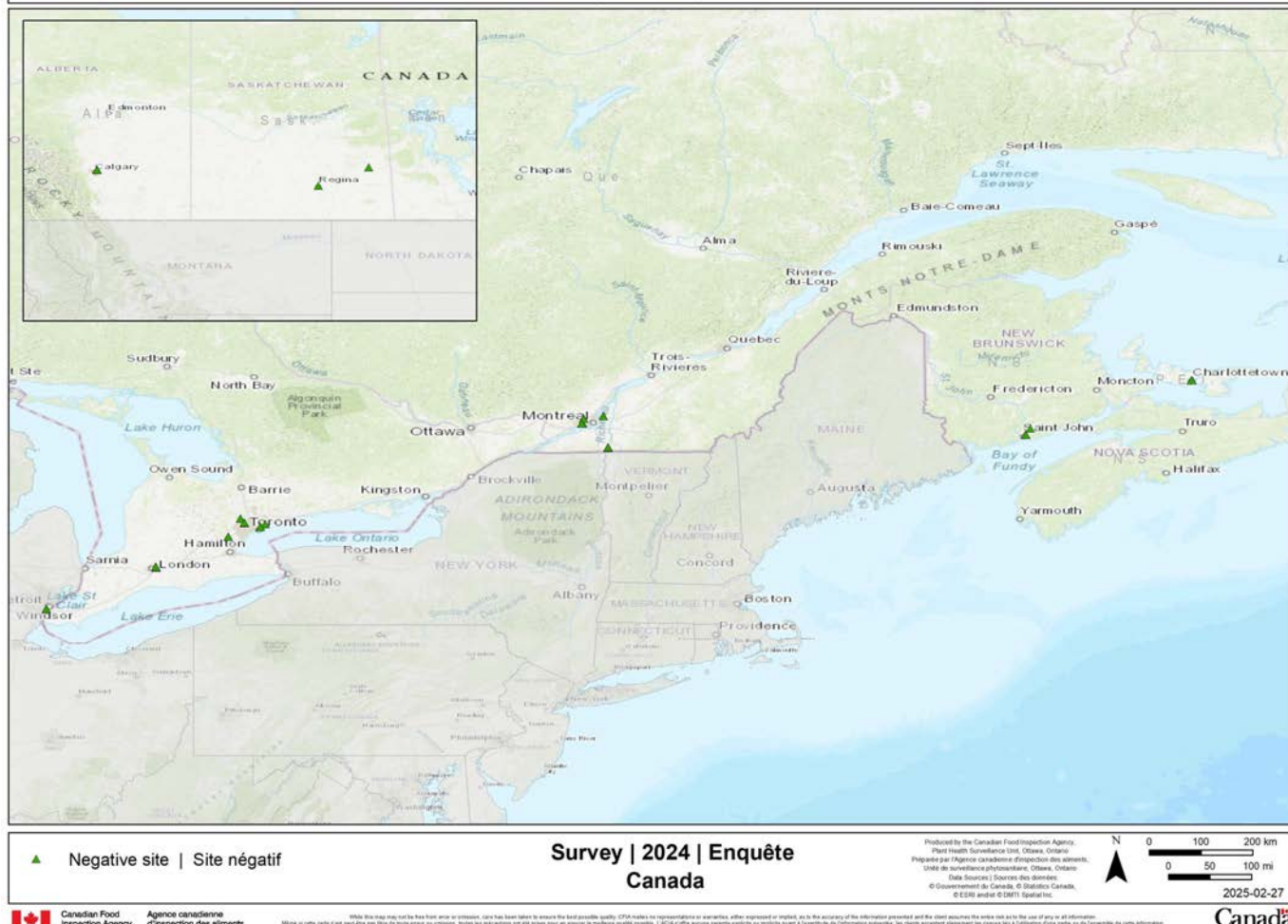
Le trogoderme des grains peut être présent à tout moment de l'année dans les environnements protégés mais n'est actif que lorsque la température dépasse 20° C. Les pièges sont installés entre le 1er juin et le 31 août. Les installations choisies pour cette enquête sont celles où le trogoderme a été détecté lors d'inspections à l'importation au cours des 5 dernières années, ou celles qui étaient associées à ces détections. De plus, toutes les installations qui importent un fort volume de denrées à haut risque en provenance de pays infestés par ce ravageur sont considérés dans le choix des installations à surveiller.

▼ **Résultats de 20 sites surveillés**

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Alberta	1	Aucune détection
Saskatchewan	2	Aucune détection
Ontario	8	Aucune détection
Québec	5	Aucune détection
Nouveau-Brunswick	2	Aucune détection
Île-du-Prince-Édouard	2	Aucune détection
Canada	20	Le Canada est considéré comme exempt du trogoderme des grains.

▼ **Carte des résultats**

Khapra beetle | Trogoderme des grains *Trogoderma granarium*



La carte montre les endroits qui ont été surveillés pour le trogoderme des grains en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard en 2024. Sur la carte, 20 sites négatifs sont illustrés par des triangles verts couvrant la zone surveillée.

Fulgore tacheté

Le fulgore tacheté (*Lycorma delicatula*) est un insecte aux couleurs vives originaire d'Asie et qui pose un risque important aux cultures de la vigne, des arbres fruitiers et à la foresterie du Canada. Il a été détecté pour la première fois en Amérique du Nord dans l'État de la Pennsylvanie en septembre 2014. Il n'est pas considéré comme présent au Canada et, en 2018, il a été ajouté à la liste des ravageurs réglementés dans le but d'éviter son introduction en provenance des régions infestées.



Afficher tout

Réduire tout

▼ Méthode : inspection visuelle et pièges

Deux stratégies ont été utilisées pour la détection du fulgore tacheté au Canada:

- Inspection visuelle des plantes hôtes et non hôtes dans les régions à haut risque
- Piégeage dans les régions à haut risque par l'utilisation de pièges collants installés sur des arbres hôtes ciblés

Cette enquête cible les infestations connues de l'ailante glanduleux non indigène ainsi que les endroits où il y a des déplacements ou du tourisme en provenance des États-Unis, y compris, sans toutefois s'y limiter, les gares de triage de voies ferrées, les terrains de camping, les aires de conservation, les parcs provinciaux, les haltes routières, les forêts à proximité de la frontière entre le Canada et les É.-U., notamment celles à proximité de corridors de transport et de voies ferrées d'importance. Des hôtes alternatifs peuvent être inspectés en absence de l'hôte principal. Les inspections peuvent être effectuées à divers moment de l'année pour coïncider avec les différents stades de l'insecte.

Les sites inspectés pour le longicorne asiatique ont également été inspectés pour le fulgore tacheté.

▼ Résultats de 1 749 sites surveillés

Provinces	Nombre de sites surveillés	Résultats
Colombie-Britannique	396	Aucune détection. 5 pièges ont été installés.
Alberta	102	Aucune détection
Saskatchewan	12	Aucune détection
Manitoba	41	Aucune détection
Ontario	754	Aucune détection. 13 pièges ont été installés.
Québec	305	Aucune détection. 10 pièges ont été installés.
Nouveau-Brunswick	37	Aucune détection
Nouvelle-Écosse	56	Aucune détection
Île-du-Prince-Édouard	44	Aucune détection
Terre-Neuve-et-Labrador	2	Aucune détection

▼ **Signalement du public**

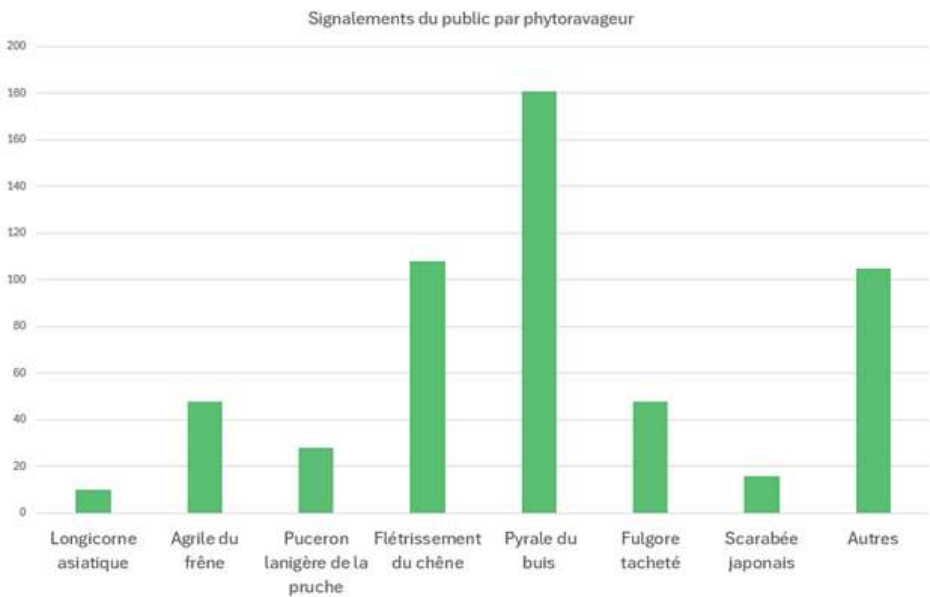
Chaque année, des membres du public nous signalent de possible observations d'espèces envahissantes exotiques. Ces signalements de phytoravageurs suspects exigent une analyse technique et une réponse immédiate afin de gérer les risques associés aux espèces envahissantes, tout particulièrement si celles-ci sont détectés en dehors des zones infestés ou réglementés connues.

En 2024-2025, l'unité de surveillance phytosanitaire a reçu 543 signalements du public, incluant des observations d'importance permettant de supporter des décisions réglementaires pour le puceron lanigère de la pruche, la pyrale du buis, et l'agrile du frêne.

L'unité de surveillance phytosanitaire reçoit des signalements de sources multiples : courriel ou appel téléphonique direct, renvoi par des collaborateurs incluant l'agence des services frontaliers du Canada, mais aussi par la surveillance des plateformes sociales. Ces signalements reflètent ceux envoyés à l'unité et n'incluent pas ceux envoyés à d'autres groupes de l'ACIA.

Ces demandes illustrent l'importance du rôle du public dans la détection précoce des phytoravageurs exotiques envahissants au Canada.

Tableau 1. Signalements du public par phytoravageur



Le nombre de signalement par phytoravageur: 10 signalements concernaient le longicorne asiatique, 48 pour l'agrile du frêne, 28 pour le puceron lanigère de la pruche, 108 pour le flétrissement du chêne, 181 pour la pyrale du buis, 48 pour le fulgore tacheté, 16 pour le scarabée japonais et finalement 105 signalements pour divers organismes.

Tableau 2. Signalements du public par province

Provinces	Nombre de signalements	Résultats
Colombie-Britannique	41	La moitié des signalements étaient au sujet de l'agrile du frêne.
Alberta	11	
Saskatchewan	3	
Manitoba	3	
Ontario	313	La majorité des signalements étaient reliés au flétrissement du chêne et à la pyrale du buis.
Québec	99	Les signalements étaient reliés à un éventail de phytoravageurs, entre autres à la tenthrède en zigzag de l'orme, aux insectes xylophages, au fulgore tacheté et à la pyrale du buis.
Nouveau-Brunswick	12	
Nouvelle-Écosse	51	Un tiers des signalements étaient reliés au puceron lanigère de la pruche,
Île-du-Prince-Édouard	8	
Terre-Neuve-et-Labrador	2	
Canada	543	

▼ Supporter l'innovation et la collaboration

L'unité de surveillance phytosanitaire de l'ACIA est également dédiée aux sciences de prévention et à la recherche qui supportent l'atténuation des risques et la détection précoce d'organismes nuisibles. Les projets supportés par l'unité de surveillance phytosanitaire en 2024-2025 pour nous aider à raffiner et optimiser nos méthodes de détections inclus:

- une collaboration avec Ressources naturelles Canada-Service canadien des forêts et le Centre sur les espèces envahissantes de l'Ontario sur une initiative de science communautaire pour développer un système de détection précoce du puceron lanigère de la pruche via l'analyse de l'ADN environnemental.
- une collaboration avec Ressources naturelles Canada-Service canadien des forêts afin d'améliorer la méthodologie de détection d'insectes xylophages par des travaux de terrain

en Europe, Asie et en Amérique du Nord.

- l'évaluation des techniques opérationnelles de surveillance pour le fulgore tacheté.
- le soutien au ministère des ressources naturelles de l'Ontario pour l'identification d'autres espèces de nitidules canadiens susceptibles de véhiculer la maladie du flétrissement du chêne et soutien à la recherche visant à définir des périodes précises à haut risque sur la base de la phénologie des coléoptères et des chênes.
- le soutien aux recherches menées par Ressources naturelles Canada-Service canadien des forêts pour évaluer les caractéristiques des forêts de chênes qui favorisent les populations de vecteurs (nitidules) ; les données seront utilisées pour modéliser les habitats adéquats et non adéquats pour ces vecteurs du flétrissement du chêne
- des recherches d'agents de lutte biologique contre le puceron lanigère de la pruche et développement d'outils pour détecter et quantifier les populations de *Leucotaraxis*, une mouche prédatrice de ce ravageur
- le soutien à des recherches menées par le Ressources naturelles Canada-Service canadien des forêts visant à améliorer la détection du scarabée japonais en évaluant les facteurs environnementaux qui influent sur la capture des insectes par les pièges.
- l'évaluation d'un piège à DEL pour la surveillance dans les zones à haut risque
- une collaboration avec le Centre national de foresterie de la Slovaquie afin de comparer l'efficacité des leurres canadiens pour le platype du chêne (*Platypus cylindricus*) aux leurres européens ; nous souhaitons à terme cibler les ornithorynques non indigènes dans le cadre de l'enquête nationale sur l'IFT
- le support d'études biologiques conduites par Ressources naturelles Canada-Service canadien des forêts pour l'élevage d'insectes xylophages dans des arbres suspects afin de détecter la présence du longicorne brun de l'épinette
- le soutien au Ressources naturelles Canada-Service canadien des forêts pour la mise au point d'un piège à ADN électronique pour la cochenille du pin rouge (*Matsucoccus matsumurae*) et pour la recherche sur sa tolérance au froid
- une collaboration avec l'Université de Winnipeg et le Service canadien des forêts pour étudier les causes de la faible mortalité des frênes à Winnipeg par rapport au reste de l'Amérique du Nord
- une collaboration avec des partenaires et des scientifiques de la communauté pour renforcer la capacité de surveillance des menaces émergentes
- le soutien au Ressources naturelles Canada-Service canadien des forêts afin d'optimiser les méthodes de surveillance pour la spongieuse
- le support des recherches en cours visant à atténuer les risques associés à la propagation du flétrissement du chêne par les nitidules et à améliorer les méthodes d'échantillonnage pour la détection de cette maladie
- une poursuite de la mise en place et du maintien de réseaux de collaboration grâce à des stratégies innovantes d'éducation, de sensibilisation et d'information qui améliorent la

capacité d'enquête et renforcent les efforts de réponse

- le maintien de l'engagement stratégique pour une meilleure surveillance générale et une meilleure connaissance des risques par l'intermédiaire d'outils d'information du public, des médias sociaux et d'autres plateformes en ligne

Des projets de collaboration avec des organisations sans but lucratif et partenaires fédéraux se sont poursuivis et diverses ententes pour le partage de données avec les provinces ont été mises en place. Nous tenons régulièrement des formations et activités de sensibilisation destinées aux collaborateurs et au grand public, en plus de participer à la formation des inspecteurs de l'ACIA.

Nous vous invitons à nous contacter si vous ou votre organisation désirez obtenir du support pour des activités de formation ou de sensibilisation.

▼ Communiquez avec nous

Pour toute question au sujet des enquêtes phytosanitaires de l'ACIA, contactez l'unité de surveillance phytosanitaire à cfia.surveillance-surveillance.acia@inspection.gc.ca.

Date de modification:

2025-07-30